

Montagne de Reims

L'Atlas de la biodiversité communale



Illustration : Aleksandra Delcourt

TABLE DES MATIÈRES

TABLE DES FIGURES	3
TABLES DES TABLEAUX.....	3
PARTIE 1 – PRESENTATION DE LA COMMUNE	4
A. CONTEXTE GENERAL	4
1. <i>Réseau hydrographique et zones humides</i>	<i>4</i>
2. <i>Perception paysagère de l'occupation du sol.....</i>	<i>5</i>
3. <i>Initiatives locales</i>	<i>5</i>
B. PERIMETRES D'INVENTAIRES ET DE PROTECTION DU PATRIMOINE NATUREL EXISTANTS	5
1. ZNIEFF.....	7
2. <i>Natura 2000.....</i>	<i>7</i>
3. <i>Trame verte et bleue</i>	<i>8</i>
C. ETUDES SCIENTIFIQUES.....	8
PARTIE 2 – POURQUOI REALISER UN ATLAS DE LA BIODIVERSITE COMMUNALE.....	9
D. QU'EST-CE QUE LA BIODIVERSITE ?	9
1. <i>Définition de la biodiversité.....</i>	<i>9</i>
2. <i>Quels liens avec les habitants ?</i>	<i>9</i>
3. <i>État de la biodiversité actuelle.....</i>	<i>10</i>
4. <i>Notion de patrimonialité</i>	<i>11</i>
E. UN ABC, MAIS QU'EST-CE-QUE C'EST ?.....	12
1. <i>Origine</i>	<i>12</i>
2. <i>Les ABC du Parc de la Montagne de Reims.....</i>	<i>13</i>
a. <i>Acquisition de connaissances.....</i>	<i>13</i>
b. <i>Identification des enjeux</i>	<i>15</i>
c. <i>Sensibilisation et animation</i>	<i>17</i>
F. UN ABC, MAIS POURQUOI FAIRE ?	17
1. <i>Engagement des communes.....</i>	<i>17</i>
2. <i>Mobilisation des habitants</i>	<i>18</i>
3. <i>Adapter l'usage du territoire.....</i>	<i>19</i>
PARTIE 3 – LES RESULTATS DE L'ABC	20
G. CONNAISSANCE DE LA FAUNE ET DE LA FLORE	20
1. <i>État des lieux.....</i>	<i>20</i>
2. <i>Bilan évolutif suite à l'ABC.....</i>	<i>20</i>
3. <i>Zoom sur les espèces patrimoniales</i>	<i>22</i>
4. <i>Zoom sur les espèces exotiques envahissantes</i>	<i>24</i>
H. HABITATS ET ENJEUX ASSOCIES	25
1. <i>Le vignoble.....</i>	<i>27</i>
2. <i>Les milieux aquatiques et zones humides.....</i>	<i>29</i>
3. <i>Les milieux artificialisés et rocheux.....</i>	<i>30</i>
I. SYNTHESE DES ENJEUX.....	31
1. <i>Zoom sur les espèces végétales patrimoniales</i>	<i>31</i>
2. <i>Enjeux identifiés lors de l'ABC</i>	<i>33</i>
PARTIE 4 – PLAN D'ACTIONS	34
J. PROJETS DEJA REALISES.....	34

1.	<i>Gestion durable des espaces verts</i>	34
2.	<i>Lutte contre la pollution lumineuse</i>	35
K.	PROJETS ENVISAGES PAR LA COMMUNE DANS LES PROCHAINES ANNEES	36
1.	<i>Favoriser la nature au sein du village</i>	36
2.	<i>Renforcer la biodiversité locale</i>	37
3.	<i>Lutte contre la pollution lumineuse</i>	37
	ANNEXES	38

TABLE DES FIGURES

FIGURE 1 : REPRESENTATION CARTOGRAPHIQUE DU RESEAU HYDROGRAPHIQUE ET LES ZONES HUMIDES SUR LA COMMUNE DE DIZY	4
FIGURE 2 : REPRESENTATION CARTOGRAPHIQUE DES PERIMETRES D'INVENTAIRES ET DE PROTECTION DU PATRIMOINE NATUREL EXISTANTS SUR LA COMMUNE DE DIZY	6
FIGURE 3 : REPRESENTATION DES SERVICES NATURELLEMENT RENDUS PAR L'ENVIRONNEMENT	10
FIGURE 4 : COMMUNICATION AUTOUR DE L'ABC	17
FIGURE 5 : NOMBRE D'ESPECES VEGETALES CONNUES SUR LA COMMUNE DE DIZY	21
FIGURE 6 : NOMBRE D'ESPECES ANIMALES CONNUES DANS LES GROUPES SOUMIS A INVENTAIRES PROTOCOLES SUR LA COMMUNE DE DIZY	21
FIGURE 7 : NOMBRE D'ESPECES ANIMALES ISSUES DES OBSERVATIONS NON SOUMISES AUX PROTOCOLES DE SUIVIS DANS LE CADRE DE L'ABC SUR LA COMMUNE DE DIZY.....	22
FIGURE 8 : REPRESENTATION CARTOGRAPHIQUE DES ESPECES EXOTIQUES ENVAHISSANTES SUR LE TERRITOIRE DE DIZY	24
FIGURE 9 : REPRESENTATION CARTOGRAPHIQUE DE L'OCCUPATION DU SOL SUR LA COMMUNE DE DIZY.....	26
FIGURE 10 : REPRESENTATION CARTOGRAPHIQUE DES ESPECES VEGETALES PATRIMONIALES DE LA COMMUNE DE DIZY.....	32
FIGURE 11 : REPRESENTATION CARTOGRAPHIQUE DES ENJEUX IDENTIFIES LORS DE L'ABC SUR LA COMMUNE DE DIZY.....	33

TABLES DES TABLEAUX

<i>TABLEAU 1 : CLASSES DE RARETES UTILISEES PAR LE CBNBP</i>	<i>11</i>
<i>TABLEAU 2 : CATEGORIES DE MENACE DEFINIES PAR L'UICN</i>	<i>12</i>
TABLEAU 3 : ESPECES IDENTIFIEES DE FEVRIER A MAI, A PARTIR DE LEURS CHANTS, CRIS OU OBSERVEES AUX JUMELLES	14
TABLEAU 4 : REPARTITIONS DES INVENTAIRES ODONATES, RHOPALOCERES ET ORTHOPTERES	15
TABLEAU 5 : REPARTITION DES PERIODES D'INVENTAIRES SUR LES TROIS ANNEES DE L'ABC.....	20
TABLEAU 6 : ESPECES DE PLANTES PATRIMONIALES ISSUES DE LA SYNTHESE DU CBNBP ET DES OBSERVATIONS DE L'ABC SUR LA COMMUNE DE DIZY.....	22
TABLEAU 7 : ESPECES ANIMALES PATRIMONIALES ISSUES DE LA SYNTHESE DE LA LPO ET DES OBSERVATIONS DE L'ABC SUR LA COMMUNE DE DIZY	23
TABLEAU 8 : ESPECES EXOTIQUES ENVAHISSANTES PRESENTES SUR LA COMMUNE DE DIZY	25

PARTIE 1 – PRESENTATION DE LA COMMUNE

A. Contexte général

1. Réseau hydrographique et zones humides

La carte ci-dessus illustre le réseau hydrographique et les zones humides sur la commune de Dizy. (Cf. Figure 1).



Figure 1 : Représentation cartographique du réseau hydrographique et les zones humides sur la commune de Dizy

La commune de Dizy est bordée au sud par le **Canal latéral de la Marne**, limite physique du périmètre du Parc. Prenant leur source plus au nord du territoire le **Ruisseau de la Fontaine aux Frênes**, et le **Ruisseau de Champillon**, dans lequel vient se jeter le **Fossé de la Poncelotte**, traversent les vignes et le centre bourg pour rejoindre le canal.

Au sud-est de la commune, les étangs au lieu-dit « Le Léon » sont bordés de zones humides, avec la présence de boisements humides. De même, on retrouve une zone humide à cheval sur le secteur des Rosières, provenant de ruissellements et d'une source probablement.

2. Perception paysagère de l'occupation du sol

La commune de Dizy est majoritairement occupée par le vignoble en périphérie du centre bourg. Au nord-est, une partie de la ZNIEFF de Type I, en dehors du secteur des Rosières, est caractérisée par un boisement humide et des zones plus thermophiles à végétation de pelouses marnicoles à orchidées. Au sud, le canal latéral de la Marne est accompagné de berges végétalisées et de boisements.

3. Initiatives locales

La commune de Dizy a déjà initié différentes actions sur son territoire :

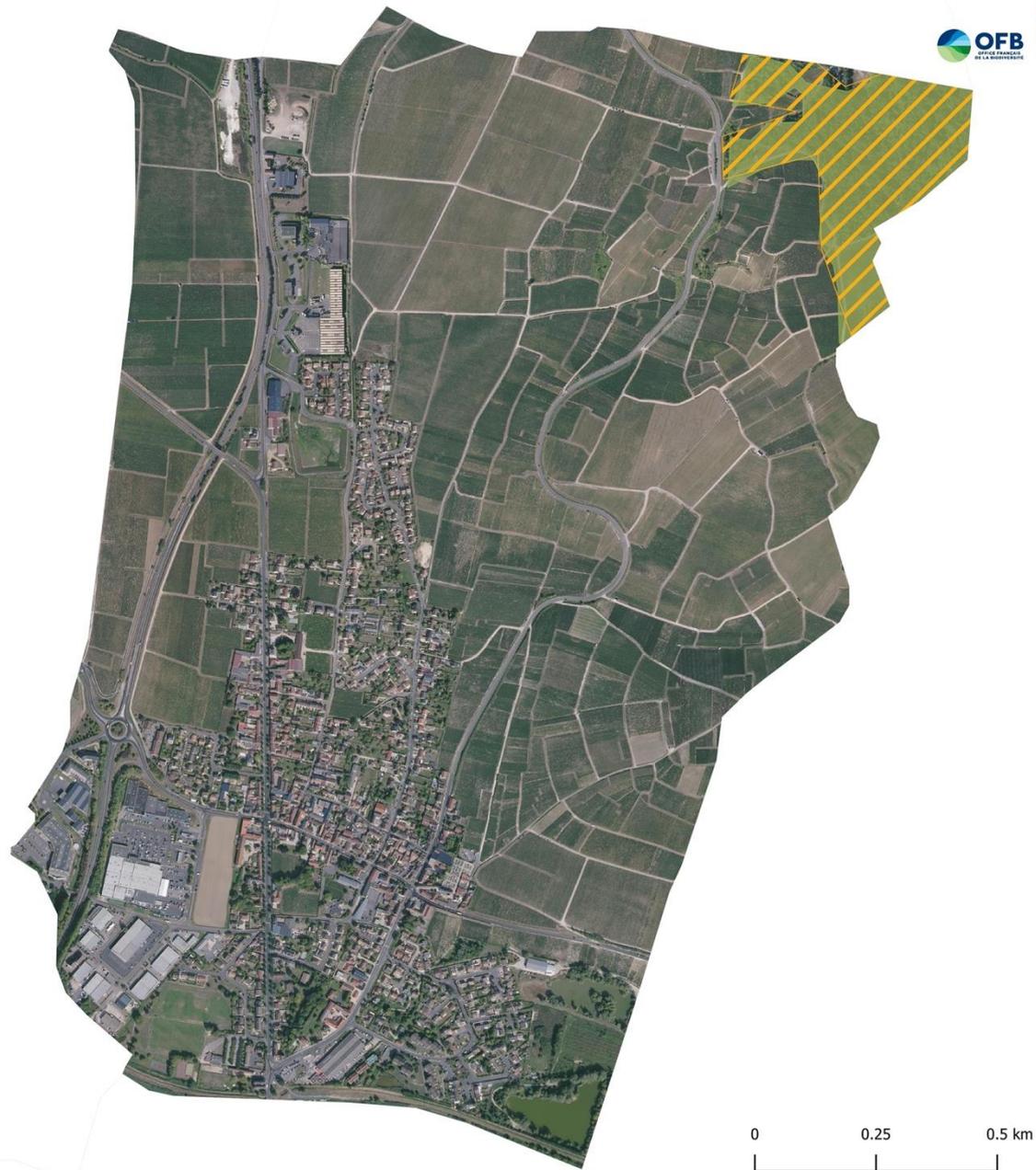
- Application des **principes de gestion différenciée** : fauche raisonnée aux abords du canal et au niveau des fossés, les espaces verts en périphérie sont fauchés annuellement ;
- La commune dispose de la distinction « **Commune nature** » avec 1 libellule ;
- **Sensibilisation aux variétés locales** et à la **consommation en circuit court** par la plantation d'un verger et d'un espace de plantes aromatiques au dans le village.

B. Périmètres d'inventaires et de protection du patrimoine naturel existants

La *figure 2* ci-dessous présente les périmètres d'inventaires et de protection du patrimoine naturel existant sur la commune de Dizy.



Périmètres d'inventaires et de protection du patrimoine naturel et milieux naturels remarquables de la commune de Dizy



Légende

-  Site Natura 2000 n°67 "Massif forestier de la Montagne de Reims (versant sud) et étangs associés"
-  ZNIEFF de type 1 "Pelouses, marais et forêts du versant sud-est de Champillon"

Figure 2 : Représentation cartographique des périmètres d'inventaires et de protection du patrimoine naturel existants sur la commune de Dizy

1. ZNIEFF

Définition

Les Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) correspondent à des secteurs de plus grand intérêt écologique abritant une biodiversité patrimoniale. Elles sont le fruit d'inventaires réalisés sur le territoire national ayant pour objectif d'identifier et de décrire, sur l'ensemble du territoire national, des secteurs de plus grand intérêt écologique. Elles constituent un outil d'aide à la décision pour les collectivités et les porteurs de projet. En effet, cet inventaire permet de faire connaître ces zones remarquables, elles pourront ainsi être valorisées et préservées au sein des projets de territoire (protection de l'espace, aménagement du territoire).

On retrouve les deux types de ZNIEFF sur le territoire de Dizy :

- **1 ZNIEFF de type I** : « espaces homogènes écologiquement, définis par la présence d'espèces, d'associations d'espèces ou d'habitats rares, remarquables ou caractéristiques du patrimoine naturel régional. Ce sont les zones les plus remarquables du territoire » (*source INPN*) ;

- Pelouses, marais et forêts du versant sud-est de Champillon

Elle regroupe des formations végétales installées sur une forte pente, consécutivement à un ancien glissement de terrain. On y retrouve un boisement thermophile, des habitats de lisières et de pelouses associées, une tufière ainsi qu'un marais alcalin.

- **1 ZNIEFF de type II** : « espace qui intègre des ensembles naturels fonctionnels et paysagers, possédant une cohésion élevée et plus riche que les milieux alentours » (*Source : INPN*)

- Massif forestier de la Montagne de Reims (versant sud) et étangs associés
- La richesse de son sous-sol et la diversité de sa topographie permet d'y trouver une grande variété de milieux naturels. Les boisements peuvent y être acidiphiles (landes et marais), marécageux ou thermophiles (dont ourlet et pelouses sèches). En périphérie du massif on retrouvera des étangs et des mares.

2. Natura 2000

Définition :

Natura 2000 est un réseau européen de sites naturels identifiés pour leur richesse biologique, leur rareté et la fragilité des espèces qu'ils hébergent.

Cet outil européen a été mis en place pour limiter la perte de biodiversité et préserver les espèces et les habitats d'intérêt communautaire, considérés comme patrimoniaux et figurant dans la Directive « Habitats-Faune-Flore » de l'Union européenne.

Sur les 27 000 sites dénombrés en Europe, 1 760 sites terrestres le sont en France couvrant environ 15% du territoire national.

Un DOCUMENT d'OBJECTIF (DOCOB) est élaboré pour chaque site Natura 2000. Il définit les enjeux, les objectifs à atteindre et les mesures à mettre en place pour préserver la biodiversité et la qualité du milieu.

Très morcelé au travers de 17 communes du Parc naturel régional de la Montagne de Reims, le site Natura 2000 n°67 « Massif forestier de la Montagne de Reims (versant sud) et étangs associés » est

principalement représenté par divers types de boisements : forêts acidiphiles, forêts riveraines, ou encore boisement thermophile, la présence de nombreux amphibiens et des zones de pelouses sèches.

La présence d'étangs sur d'autres communes permet d'accueillir une plus grande biodiversité, avec notamment des plantes comme la Grande douve et des odonates patrimoniales telle que la Leucorrhine à gros thorax. Les amphibiens sont également bien présents, dont des espèces emblématiques et vulnérables : le Sonneur à ventre jaune et le Triton crêté. Au sein de ce site, une ancienne carrière est utilisée comme site d'hibernation pour de nombreuses espèces de chauves-souris.

3. Trame verte et bleue

Définition

La « Trame verte et bleue » est un réseau écologique dans lequel l'ensemble des liaisons entre les milieux naturels d'un territoire (forêts, prairies...) favorise les déplacements des animaux et des plantes. Une haie qui relie deux espaces boisés protège un animal de ses prédateurs lors de son déplacement et lui fournit de la nourriture. Connaître, préserver ou restaurer les réseaux écologiques, c'est préserver la biodiversité, le fonctionnement des écosystèmes et les services qu'ils rendent à l'homme (pollinisation, épuration de l'eau, lutte contre l'érosion...).

Dans le cadre de la réalisation des inventaires de l'ABC, une actualisation du diagnostic Trame verte et bleue du territoire a permis d'affiner l'identification des enjeux. Dans ce sens, il sera possible d'améliorer efficacement la connexion entre les milieux suite aux différentes propositions d'actions qui ont été faites.

C. Etudes scientifiques

Dans le cadre de l'amélioration des connaissances sur son territoire, en vue de préserver le patrimoine naturel, le Parc naturel régional de la Montagne de Reims (PNRMR) a réalisé plusieurs études. Quand le Parc n'est pas mentionné, il s'agit d'une étude émise par un partenaire extérieur réalisée au moins en partie sur le territoire du Parc naturel régional

Sur la commune de Dizy, les études suivantes ont été menées :

- 2012 – Etude estivale des chauves-souris du Parc naturel régional de la Montagne de Reims - Conservatoire d'espaces naturels Champagne-Ardenne
- 2014 - « Localisation et identification des enjeux relatifs au maintien des pelouses sèches sur calcaire sur l'ensemble du territoire du PNR de la Montagne de Reims (Tranche ZSC n° 67 et tranche hors ZSC n°67) » - HELICE BTPEI - PNRMR
- 2019 - Diagnostic de l'état écologique des lisières forestières du PNR de la Montagne de Reims – PNRMR

PARTIE 2 – POURQUOI REALISER UN ATLAS DE LA BIODIVERSITE COMMUNALE

D. Qu'est-ce que la biodiversité ?

1. Définition de la biodiversité

Définie comme le tissu vivant de notre planète, la biodiversité correspond à l'ensemble des organismes vivants, des habitats et de leurs interactions. On peut la détailler sur trois niveaux pour mieux la comprendre.

Le premier niveau et le plus facile à identifier est celui de la diversité des habitats naturels. On pense évidemment aux forêts, aux prairies ou aux océans. Mais il ne faut pas oublier les petits espaces tels qu'une bande fleurie ou une petite mare en fond de jardin. La vie se développe partout et dépend fortement de la stabilité et du respect de ces éléments.

Le second niveau va donc concerner les différentes espèces qui vont coloniser ces milieux naturels. L'humain est un bon exemple car il a su coloniser la majorité des surfaces de la planète. Toutefois, on estime à 100 millions le nombre d'espèces dans le monde, réparties en trois grands règnes :

- Le **règne animal**, la faune : on peut y observer des extrêmes en termes de taille, allant d'organismes unicellulaires au plus gros mammifère qu'est la Baleine bleue. Ces organismes occupent tout type de milieux et de conditions environnementales, des températures les plus extrêmes, aux eaux les plus acides.
Les espèces de ce règne sont rassemblées en groupes, dont les plus communs sont les oiseaux, les reptiles, les mammifères, les papillons de jour ou encore les amphibiens.
- Le **règne végétal**, la flore : ici encore, on peut aller d'un extrême à un autre, entre les mousses qui tapissent la forêt et les chênes centenaires qui la peuplent. Ici sont regroupés les arbres et arbustes, les plantes à fleurs terrestres ou aquatiques, les mousses et les fougères.
- La **fonge** : cas particulier de ces organismes qui ne sont ni des animaux ni des végétaux, les champignons ont un mode de vie particulier car ils puisent leurs ressources uniquement dans la matière en décomposition. Bolet, Amanite ou encore Morille, de nombreuses espèces ont une forme visible durant leur cycle mais certaines espèces restent dans la litière sous forme de filament ou se développent au niveau des racines comme la célèbre truffe.
Encore plus surprenant, certaines espèces développent une relation symbiotique avec une algue, c'est-à-dire que ces deux partenaires tirent un bénéfice à s'associer, pour former les lichens qui couvrent les arbres et les pierres un peu partout.

2. Quels liens avec les habitants ?

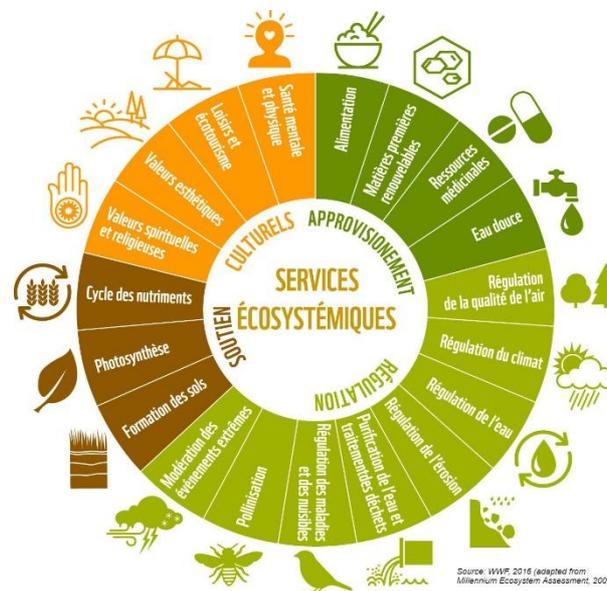
Tous ces organismes, animaux, végétaux, champignons qui interagissent au sein d'un même milieu naturel forment ce que l'on appelle un **écosystème** (Cf. Figure 3). En effet, chaque espèce va, directement ou indirectement, rendre un service à une autre, principalement pour ce qui est de l'accès à la nourriture. Mais il peut également s'agir de maintenir l'équilibre du milieu, notamment à une échelle microscopique avec les bactéries qui décomposent les éléments organiques dans les mares, ce qui évite leur comblement trop rapide à l'automne.

Sur un territoire comme celui d'un Parc naturel régional, ces organismes cohabitent régulièrement avec vous, habitants, qui êtes également inclus dans cet écosystème. Son équilibre est fragile et dépend beaucoup des actions que vous pouvez mener sur les milieux naturels qui vous entourent. Votre qualité de vie et celles des organismes avec lesquels vous le partagez, en dépendent.

En effet, de nombreuses espèces rendent de grands services, que ce soit pour la limitation des inondations, dans la lutte contre les ravageurs ou dans la pollinisation des plantes à fleurs.

Assurer un bon équilibre au sein de l'écosystème passe par de petites actions, comme le maintien d'une diversité de plantes sauvages, la plantation de haies d'essences indigènes ou encore l'entretien de votre mare selon de bonnes pratiques. De l'Hirondelle de fenêtre qui se nourrit de moustiques, au Hérisson d'Europe qui limitera les limaces dans votre potager, en passant par les centaines d'espèces d'abeilles sauvages qui butinent sans relâche les pommiers, tout le monde y trouve son compte !

Figure 3 : Représentation des services naturellement rendus par l'environnement



3. État de la biodiversité actuelle

Depuis plusieurs décennies, la sonnette d'alarme est enclenchée sur l'érosion de la biodiversité mondiale. En cause, la surexploitation des ressources, l'artificialisation des sols, le braconnage et le trafic d'espèces ou encore la pollution qu'elle soit terrestre, atmosphérique ou aquatique.

En France, le premier constat s'est fait sur le fort déclin des oiseaux lors des Suivis temporels des oiseaux communs (STOC) à travers lesquels a été révélée une perte massive chez les espèces dites spécialistes.

Le bilan réalisé entre 1989 et 2019 est sans appel, malgré 32 espèces en expansions, 43 espèces ont vu leurs effectifs s'effondrer, alors qu'il s'agit pour la plupart d'espèces considérées comme « communes » : le Chardonneret élégant ou l'Hirondelle de fenêtre.

En cause ? De grands bouleversements dans les pratiques humaines, qui leur étaient initialement favorables. Le passage à l'agriculture intensive nécessitant l'emploi de produits phytosanitaires et un arrachage des haies pour la création de grandes parcelles, réduit l'accès à la ressource alimentaire (graines ou insectes) et perturbe les nicheurs qui ne trouvent plus de zones adaptées.

Pour ce qui est des espèces dites anthropophiles, c'est-à-dire attachées aux constructions humaines que sont les bâtiments ou les ponts, la plus grande perturbation est la modernisation des pratiques. En effet, les vieux bâtiments ne sont pas systématiquement rénovés avec les matériaux d'époque comme la pierre qui offre des zones propices aux espèces utilisant les cavités. Les oiseaux ne sont pas les seuls impactés car de nombreuses plantes se développent sur les pierres : les saxifrages, les sedums, la Cymbalaire des murs ou encore des fougères comme la Rue des murailles. C'est également le cas des menuiseries PVC qui ne sont pas adaptées aux nids d'Hirondelle de fenêtre, faits de boues, qui ne vont pas pouvoir adhérer à cette surface lisse. De plus, encore trop souvent, quand des travaux ont lieu ces nids sont détruits malgré une mesure nationale de protection de l'espèce incluant leur nid (loi du 10 juillet 1976, art. L411-1).

4. Notion de patrimonialité

Toutes les espèces présentes sur le territoire de la commune n'ont pas la même répartition ni le même statut de rareté. En effet, selon leur répartition, à l'échelle régionale voire nationale, du type de milieu dans lequel elles se développent ou encore selon les pressions qu'elles subissent, les espèces bénéficient d'un statut particulier.

Les plantes sont classées par « indice de rareté » (Cf. Tableau 1), selon leur fréquence à l'échelle de l'ex-région Champagne-Ardenne, découpée en 1171 mailles de 5km*5km :

Tableau 1 : Classes de raretés utilisées par le CBNBP¹

Indice de rareté	Définition	Nombre de mailles dans lesquelles l'espèce est présente
RRR	Extrêmement rare	1 à 23
RR	Très rare	24 à 74
R	Rare	75 à 152
AR	Assez rare	153 à 264
AC	Assez commun	265 à 409
C	Commun	410 à 590
CC	Très commun	591 à 807
CCC	Extrêmement commun	808 à 1171

Au sein de tous les groupes taxonomiques : amphibiens, écrevisses, insectes, oiseaux, mammifères, plantes, poissons, et reptiles, des espèces sont inscrites sur une liste rouge spécifique. Ce document constitue un état des lieux du degré de menaces que subissent certaines espèces à l'échelle d'un territoire concerné (région, France, Europe, monde) et une mesure des risques de disparition encourus à plus ou moins long terme. Pour cela, un statut précis, établi par l'UICN², est attribué selon plusieurs critères d'évaluations tels que :

- La taille de population : est-elle en déclin ?
- La superficie de l'aire de répartition : est-elle réduite ?
- L'état de l'aire de répartition : est-elle fragmentée ?

¹CBNBP : Conservatoire botanique national du Bassin parisien

² UICN : Union internationale pour la conservation de la nature

En fonction des résultats, les espèces sont classées dans une catégorie précise parmi celles présentées ci-dessous (Cf. Tableau 2) :

Tableau 2 : Catégories de menace définies par l'UICN

Catégorie	Symbole	Définition
Eteinte	RE	Espèces ayant disparu à l'échelle régionale mais subsistant ailleurs
En danger critique	CR	Espèces menacées de disparition selon un risque relativement élevé (VU), élevé (EN) ou très élevé (CR)
En danger	EN	
Vulnérable	VU	
Quasi menacée	NT	Espèces qui pourraient devenir menacées si des mesures spécifiques de conservation ne sont pas prises
Préoccupation mineure	LC	Espèces qui présentent un faible risque de disparition de la région considérée

Pour les espèces remplissant les critères les plus à risque, des mesures de protection forte sont mises en place, à l'échelle régionale voire nationale. L'article L411-1 du code de l'environnement prévoit un système de protection stricte des espèces de faune et de flore sauvages dont les listes sont fixées par arrêté ministériel. Pour les espèces concernées ainsi que pour certains habitats associés, sont interdits : la destruction, la capture, la perturbation intentionnelle ou le commerce, la dégradation ou encore l'altération.

Enfin, à l'échelle d'un territoire réduit comme c'est le cas pour le Parc naturel régional de la Montagne de Reims, des niveaux d'enjeux peuvent être établis selon ces différents éléments, auxquels s'ajoutent des données plus précises. Il peut notamment s'agir du nombre de communes du Parc sur lequel l'espèce est présente et/ou se reproduit, la dernière observation de l'espèce sur le territoire du Parc ou de la commune concernée.

Tous ces éléments combinés permettent donc d'établir un niveau de patrimonialité des espèces. Cela signifie qu'elles représentent un enjeu de conservation par :

- Leur niveau de rareté à l'échelle régionale et/ou nationale
- Leur statut de protection à l'échelle régionale et/ou nationale
- Leur niveau de menace à l'échelle régionale et/ou nationale
- Leur statut local à l'échelle du Parc naturel régional

En complément de ces différents critères, la LPO à travers la synthèse des données pour chaque commune, extraites de la base de données Faune Champagne-Ardenne, a établi un niveau d'enjeu pour chaque espèce. Celui-ci est défini selon plusieurs critères tels que : la responsabilité du territoire du Parc pour la conservation de l'espèce, le manque de connaissances à propos de cette espèce sur le territoire du Parc, la présence ou non d'habitat favorable pour accueillir l'espèce sur le territoire du Parc, etc. Ces derniers sont croisés avec les statuts de rareté et de menaces précédemment identifiés ainsi que les dernières informations extraites d'études comme les sont celles concernant les oiseaux dans le bilan du STOC 1989-2019, qui renseigne sur la tendance d'évolution de l'espèce sur le territoire national. On obtient alors trois niveaux d'enjeu : normal, assez fort et fort.

E. Un ABC, mais qu'est-ce que c'est ?

1. Origine

Afin de limiter au maximum cette érosion grandissante, le meilleur moyen est de protéger son patrimoine naturel. Pour cela, il est nécessaire de le connaître et d'identifier les enjeux propres à son territoire.

C'est ainsi que dans les années 1990, plusieurs communes du Parc naturel régional de Lorraine initient une étude approfondie de leur biodiversité et de ses menaces. L'objectif est de mettre en place une sorte d'état zéro sur lequel se baser et mettre en place des actions de préservation, de restauration et de création de milieux favorables aux espèces, qu'elles soient communes ou rares.

La réussite de cette démarche et la volonté du tissu associatif national de pouvoir l'accompagner a permis la création du dispositif « Atlas de la biodiversité communale (ABC) ». Celui-ci a été porté initialement par le ministère de l'Écologie en 2010, puis a été confié à l'Agence française pour la biodiversité en 2017, devenue Office français pour la biodiversité récemment. (*Source : L'Atlas de la biodiversité communale – Pour connaître, partager et sauvegarder la biodiversité de son territoire*)

2. Les ABC du Parc de la Montagne de Reims

La réalisation d'un Atlas de la biodiversité communale présente de nombreux avantages pour les collectivités et, à une échelle plus large, pour la mise en réseau des connaissances et la réalisation d'actions dans une optique de préservation de la biodiversité.

C'est pour cela que le Parc de la Montagne de Reims a répondu à l'appel à manifestation d'intérêt pour la réalisation d'Atlas de la biodiversité communale en 2018. Au total, 18 communes se portent volontaires pour réaliser ce projet, dont la Communauté de communes de la Grande vallée de la Marne. La candidature du Parc ayant été retenue, il a été possible de réaliser les ABC à partir de 2019, grâce à un financement pris en charge à 76% par l'Agence française pour la biodiversité, aujourd'hui Office français de la biodiversité, complété par le Parc à hauteur de 18% et une part d'autofinancement de 6% à destination des collectivités.

Une prestation du Conservatoire botanique national du Bassin parisien et de la Ligue de protection pour les oiseaux, a eu pour objectif la rédaction, par chaque partenaire, d'une synthèse des données connues sur les 18 communes réalisant un ABC.

a. Acquisition de connaissances

Dans un premier temps, ce projet permet d'acquérir des connaissances nouvelles sur son territoire. En effet, la majorité des communes n'ont pas conscience, faute de compétences, de la richesse faunistique et floristique que recèle son territoire. Et bien souvent, une fois cette connaissance acquise, il est alors plus facile de mettre en place des actions concrètes, surtout que bien souvent, la volonté d'agir en faveur de la biodiversité est déjà présente dans les orientations et les projets. L'objectif n'étant pas de rechercher uniquement des espèces dites « rares » mais d'avoir une vision d'ensemble de toutes espèces présentes, même celles qui sont les plus communes. Ce sont précisément ces espèces communes, constituant la « nature ordinaire », qui forment le socle de la biodiversité. Celles-ci apportent de la ressource alimentaire au cœur des réseaux d'interactions et permettent la stabilité d'espèces moins fréquentes et plus sensibles. Plus il y a de diversité et plus les milieux naturels sont stables et plus nous, humains, avons la possibilité d'évoluer dans un environnement sain et plein de richesse.

Dans le cadre de l'Atlas de la biodiversité communale réalisé par le Parc, il a été décidé de cibler des groupes d'espèces classiquement suivis dans les études, afin de faciliter la réalisation des inventaires de terrain par la technicienne en charge du projet. Il s'agit ici pour la faune, des **amphibiens** (crapauds, grenouilles, tritons et la Salamandre tachetée), **odonates** (demoiselles et libellules), **oiseaux**, **orthoptères** (criquets, grillons, sauterelles), **reptiles** (lézards et serpents), **rhopalocères** (papillons de

jour) et pour la flore des **fougères, prêles, herbacées, graminées, laïches, arbres et arbustes, bryophytes** (mousses).

En ce qui concerne le suivi de la faune, une demande d'autorisation de capture a été faite auprès de la DDT. En effet, la présence d'espèces protégées, à l'échelle régionale et/ou nationale, requiert une dérogation autorisant la capture et la manipulation dans le cadre d'une étude spécifique.

Afin de répertorier les espèces au sein de ces différents groupes, des protocoles spécifiques ont été utilisés. L'utilisation d'une méthodologie nationale, permet une répétabilité et une cohérence dans l'acquisition des données. Il est ainsi possible de comparer les sites étudiés entre collectivités mais également dans le temps :

- **Les oiseaux**

La méthode appliquée dans le cadre de l'ABC est celle qui est classiquement utilisée : les Indices ponctuels d'abondance (IPA).

Celle-ci consiste en la réalisation de points d'écoutes sur les différents milieux naturels du territoire (prairies, vignes, boisements etc.) durant 10 minutes à partir du lever de soleil et jusqu'à midi. L'identification des espèces se fait essentiellement à l'oreille, avec reconnaissance des chants et des cris. Les espèces observées aux jumelles sont également notées (Cf. *Tableau 3*).



Tableau 3 : Espèces identifiées de février à mai, à partir de leurs chants, cris ou observées aux jumelles

Février	Mars	Avril	Mai
Picidés : Pics et Torcol fourmilier	Picidés + autres oiseaux forestiers	Oiseaux de plaine	Oiseaux de plaine

- **Les reptiles** : lézards et serpents

Du fait du grand nombre de sites à prospecter, il n'a pas été possible d'appliquer réellement un protocole national existant. Une méthode s'inspirant du Protocole de suivi des populations de reptiles de France, POPReptiles pour la réalisation d'inventaires simples, a été établie.

Le choix s'est porté sur l'utilisation de plaques épaisses en caoutchouc noir, utilisées par les lézards et serpents comme zone refuge et pour se réchauffer durant les premières heures du jour. Celles-ci ont été disposées dans des lieux fréquentés par les espèces ciblées, lisières, haies, prairies et pelouses sèches, durant l'hiver pour leur permettre de les utiliser dès leur sortie d'hibernation.

Au moins un passage par mois, entre mars et septembre a été réalisé, couplé avec une recherche à vue aux alentours.



- **Les odonates** : demoiselles et libellules, **les rhopalocères** : papillons de jour et **les orthoptères** : criquets, grillons et sauterelles

Un protocole inspiré de la méthode du chronoventaire de l'Observatoire régional de la biodiversité a été établi. Les captures sont réalisées avec un filet à papillons pour les odonates et les rhopalocères, qui ont été attrapés en vol puis relâchés. Pour les orthoptères, un filet fauchoir a été utilisé, afin de faucher les hautes herbes et les branches basses des arbres.

La première phase d'inventaire dure 15 minutes (phase de capture) durant laquelle toutes les espèces contactées (observation directe et/ou



capture au filet) sont listées. Une fois le temps écoulé, il y a 5 minutes de recherche complémentaire qui déterminera si la session est terminée ou si elle se poursuit. Si durant ces 5 minutes « recherche » aucune autre espèce que celles listées durant les 15 minutes « capture » n'est observée ou capturée, la session se termine. Si au moins une nouvelle espèce est observée, on ajoutera 5 minutes « capture » au terme des 5 minutes « recherche ». L'objectif est d'effectuer une session de capture d'au maximum 30 minutes.



Pour les inventaires en milieux ouverts type prairie, ce protocole est appliqué en réalisant un cheminement aléatoire sur le site.

Pour les inventaires réalisés dans les chemins forestiers, en lisière ou le long des cours d'eau, la méthode des transects est utilisée, en limitant les observations à 3 mètres de part et d'autre de l'observateur.

Ces différents inventaires se sont répartis de la manière suivante (Cf. Tableau 4):

Tableau 4 : Répartitions des inventaires odonates, rhopalocères et orthoptères

	Conditions météorologiques	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre
ODONATES	- minimum 17°C - absence de pluie		X	X	X		X
RHOPALOCÈRES	- vent faible ou nul - couverture nuageuse 75% max	X	X	X	X	X	X
ORTHOPTÈRES	- minimum 17°C - absence de pluie				X	X	

b. Identification des enjeux

Il existe différents niveaux d'enjeux à l'échelle d'une commune : (1) les habitats rares et menacés, (2) les milieux sensibles, (3) les corridors écologiques, et (4) les espèces patrimoniales. La rareté et la patrimonialité peuvent être identifiées à l'échelle régionale, nationale et plus rarement à l'échelle européenne.



Illustration 1 : Pelouse sèche, ©Valentine Plessy

- (1) Les habitats rares et menacés sont définis à l'échelle européenne, selon leur surface, leur fonctionnalité ainsi que les menaces qui pèsent sur eux, et sont inscrits à la « Directive Habitat Faune Flore »³. On parle alors « d'habitats d'intérêt communautaire », regroupés par grands types de milieu. *Nous pouvons prendre l'exemple des pelouses sèches qui sont des sites à orchidées remarquables qui accueillent également de nombreuses espèces de papillons de jour, et que l'on retrouve ponctuellement sur le territoire du Parc.*

³ Il s'agit d'une mesure européenne prise afin de promouvoir la protection et la gestion des espaces naturels à valeur patrimoniale que comportent ses États membres, dans le respect des exigences économiques, sociales et culturelles.

- (2) Certains milieux sensibles bénéficient d'une protection juridique à l'échelle nationale. C'est le cas de toutes les zones humides, protégées par le Code de l'environnement depuis 1992, afin de maintenir leurs rôles de réservoir de biodiversité et de corridor écologique, de permettre le stockage du carbone et des eaux lors de fortes pluies. Elles sont définies comme étant « les terrains exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire, ou dont la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année ». *Sur le territoire du Parc, on retrouvera notamment des réseaux de mares forestières ou prairiales, des boisements humides ou encore des prairies inondables au sein des vallées alluviales.*



Illustration 2 : Mare forestière, ©Valentine Plessy

- (3) Les corridors écologiques correspondent à tous les éléments de paysages qui permettent le déplacement des espèces, afin de rejoindre leurs sites de nourrissage et de reproduction et ainsi faciliter les échanges génétiques ou les déplacements de populations. On en retrouve dans les différents habitats, qu'ils soient naturels ou anthropiques : haies, bosquets, loges de vigne, fossés, lisières forestières ou encore talus routiers et jardins privés.

Ces différents éléments, dans des conditions propices : *végétation bien développée et composée d'essences locales, maintien du bâti ancien ou encore absence de clôtures étanches*, sont essentiels pour maintenir la connexion avec les milieux adjacents.

Sur le territoire du Parc naturel régional, dans le cadre de la Trame verte et bleue, un appel à projet « Haies et vergers » permet d'accompagner les propriétaires, les écoles et les collectivités à renforcer ou créer des corridors et de développer des parcelles de fruitiers anciens qui peuvent accueillir une flore et une faune spécifique.



Illustration 3 : Paysage bocager, ©Valentine Plessy

- (4) Enfin, en ce qui concerne les espèces patrimoniales, considérées comme telles du fait de leur rareté ou encore des menaces qu'elles subissent et qui jouent un rôle dans la définition d'une ZNIEFF⁴ ou d'un site Natura 2000, des listes rouges servent de références. Que ce soit à l'échelle régionale ou nationale, les espèces sont évaluées selon leur présence sur le territoire concerné qui est alors découpé en mailles, au sein desquelles la présence de chaque espèce est notée. Plus une espèce occupe un nombre de mailles élevé plus elle est considérée comme « commune » mais plus ce nombre diminue, plus l'espèce va devenir « rare ». On retrouve alors sur ces listes rouges les espèces rares, classées selon des catégories de vulnérabilité allant d'espèces « à surveiller » pour celles dont on souhaite anticiper une détérioration locale, jusqu'à « en danger » pour celle dont le risque de disparition à court terme est engagé.

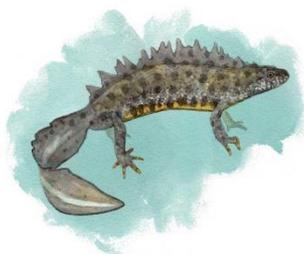


Illustration 4 : Triton crêté ©Valentine Plessy

*Sur le territoire du Parc, nous pouvons noter la présence du **Triton crêté**, considéré comme « vulnérable » à l'échelle régionale et protégé en France. Suite aux inventaires ABC, la **Violette élevée**, protégée à l'échelle nationale et considérée comme « en danger » sur les listes rouges régionale et nationale, a pu être découverte.*

Ces différents niveaux d'enjeux pour la conservation des habitats et des espèces permettent, de hiérarchiser les données acquises lors des inventaires, et d'identifier des actions à mener sur chaque commune.

⁴ Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique

c. Sensibilisation et animation

L'Atlas de la biodiversité communale n'a pas pour simple objectif l'acquisition de connaissances, et va au-delà en impliquant les habitants, élus et acteurs du territoire autour de la préservation de la biodiversité. C'est dans cette dynamique que différentes actions de sensibilisation et de communication ont été mises en place via différents canaux (Cf. Figure 4) :



Figure 4 : Communication autour de l'ABC

Publication Facebook sur les inventaires amphibiens

Avis de recherche sur le Sonneur à ventre jaune

Stand « biodiversité » lors de la Grande traversée

- Page Facebook du Parc ;
- Site internet du Parc ;
- Revues communales ;
- Site et/ou page Facebook des communes concernées.

C'est le cas par exemple pour certaines espèces rares, qui font l'objet d'une recherche spécifique sur le territoire sous forme d'avis de recherche, afin de faire participer le grand public.

Via la page Facebook du Parc, des retours en images ont été réalisés pour vous permettre d'être au cœur de la réalisation des inventaires et d'impliquer au maximum le grand public :

En ce qui concerne les animations, les ABC ont été mis en avant durant plusieurs

manifestations du territoire : Fête de la pomme, Grande traversée.

Un suivi participatif de la Chouette chevêche a été réalisé en 2020 dans le cadre du suivi organisé tous les 4 ans. Une trentaine de personnes se sont mobilisées pour effectuer les comptages sur les différentes communes dont celles réalisant un ABC.

F. Un ABC, mais pourquoi faire ?

1. Engagement des communes

Le travail réalisé dans le cadre des ABC ne s'arrête pas ici avec la restitution de cette synthèse mais ne fait que commencer. En effet, une fois les données acquises et les enjeux identifiés, la collectivité peut devenir actrice dans la préservation de ce patrimoine naturel.

Pour ce faire, un plan d'actions est établi avec chacune des communes concernées afin de préserver les milieux naturels et les espèces et de développer localement une dynamique en faveur de la biodiversité. Le Parc accompagne les communes afin d'adapter la gestion de certains milieux (pelouses sèches, mares, haies, talus etc.) dans le but de garantir un bon état écologique.

Selon les enjeux identifiés, de nombreux outils peuvent être utilisés :

Entretien des espaces verts communaux : si ce n'est pas déjà le cas, les communes sont accompagnées pour l'acquisition de la distinction « Commune nature » qui se fait notamment via la mise en place d'une gestion différenciée. Ce dispositif, mis en place par la Région Grand Est et l'Agence de l'eau Rhin-Meuse, vise à préserver et améliorer la qualité des eaux et accroître la biodiversité.

Nature en ville : en limitant l'entretien de certains espaces ou en réalisant des semis d'espèces locales ou des plantations de haies, d'arbres isolés voire de vergers, les centres bourgs peuvent devenir des zones d'accueil pour la biodiversité. La plantation et la création de bandes enherbées dans les plaines, permettent de reconnecter les milieux entre eux, ce qui améliore la Trame verte et bleue du territoire.

Enfin, un accompagnement peut également être mis en place sur la pollution lumineuse, dans le but de réduire au maximum l'impact de l'éclairage sur la faune et la flore, mais également sur la santé humaine. La mobilisation au travers de ces différents axes permet de déposer une candidature à la reconnaissance « Territoire engagé pour la nature », qui récompense les collectivités qui ont la volonté de placer la biodiversité au cœur de leurs politiques publiques.

2. Mobilisation des habitants

A leur niveau, les habitants des communes concernées par un ABC peuvent également agir en faveur de la biodiversité. De nombreux outils sont à leur disposition afin de mener des actions de préservation et d'amélioration des connaissances.

La préservation peut passer par de petites actions :

- Réduire la fréquence de tonte de son jardin en laissant une bande de fond de parcelle en jachère ;
- Installer des nichoirs pour les oiseaux, notamment l'Hirondelle de fenêtre ;
- Semer de la jachère fleurie adaptée à son type de sol et composé d'espèces locales (marque Végétal locale) ;
- Inscire son jardin ou son verger en « Refuge LPO ».

L'approfondissement des connaissances sur la biodiversité près de chez vous peut se faire à l'aide de suivis participatifs :

- Vigie nature ([ici](#)) : de nombreux observatoires et suivis permettent d'apprendre à identifier les oiseaux, les plantes, ou encore les insectes de façon ludique et progressive.
- Mission Hérisson ([ici](#)) : un suivi national du Hérisson d'Europe permet de mieux connaître sa répartition à l'échelle française via l'installation d'un tunnel à empreintes. Ce petit mammifère subit de nombreuses pressions : perte d'habitats, pesticides, collisions routières ou encore tondeuses robots.
- L'observatoire des Vers luisants ([ici](#)) : une enquête nationale qui cherche à comprendre pourquoi les insectes bioluminescents disparaissent depuis plusieurs décennies. Cette étude est couplée avec un état des lieux : utilisation de produits phytosanitaires, pollution lumineuse ou encore fragmentation des habitats.
- L'observatoire des sentinelles du climat ([ici](#)) : dispositif mis en place afin de suivre l'effet du changement climatique via l'observation d'espèces sentinelles dont les périodes d'activité (sortie d'hibernation, émergence, floraison) sont signalées par les bénévoles.

Tous ces dispositifs servent aux chercheurs à recueillir un maximum de données qui seront ensuite analysées et alimenteront les réflexions pour de futurs programmes d'actions. En intégrant des suivis participatifs, vous devenez acteurs dans la préservation de la biodiversité !

3. Adapter l'usage du territoire

Le territoire des communes est un espace vivant, sur lequel doivent cohabiter les espèces animales et végétales avec les constructions et les usages de l'Homme.

Pour faire en sorte que cette cohabitation soit durable et respectueuse, il est important que des points de vigilance soient identifiés dans les documents de références, notamment en urbanisme.

Le présent document pourra donc servir de base, avec le Porter à connaissance rédigé par le Parc naturel régional, pour les communes ayant pour projet de réviser leur document d'urbanisme, car il constitue la synthèse des données connues à ce jour. Il présente également un zonage des secteurs sensibles étant donné les enjeux qui y sont identifiés (habitat, faune et/ou flore). Ces porters à connaissances préciseront leur traduction dans les documents d'aménagement.

Par ailleurs, depuis la réalisation d'une cartographie de sa Trame verte et bleue, afin d'améliorer la connectivité entre les habitats naturels de son territoire, le Parc a identifié de nombreux réservoirs de biodiversité (milieux riches en espèces) et des corridors (zones facilitant le déplacement des espèces) qui les connectent. Les nouvelles données acquises grâce aux inventaires ABC, permettent de mettre à jour ces informations et de préciser certains enjeux notamment sur des milieux sensibles tels que les pelouses sèches ou les mares. Les nombreuses prospections sur le terrain ont également permis d'identifier des secteurs qui pourraient être reconnectés via la plantation de haies ou la mise en place de bandes fleuries en sélectionnant des espèces locales. Un travail sur la reconnexion des milieux est en cours via l'appel à projet « Haies et vergers » et le travail de pré-identification sera un levier dans les années à venir.

En prenant conscience de la richesse avec laquelle nous partageons notre territoire, il est plus facile d'en adapter l'usage et de permettre à l'écosystème dans lequel nous évoluons, d'être le plus résilient face aux changements climatiques actuels.

PARTIE 3 – LES RESULTATS DE L’ABC

G. Connaissance de la faune et de la flore

1. État des lieux

Afin de connaître les données historiques de faune et de flore sur les 18 communes faisant l’objet d’un Atlas de la Biodiversité Communale, le Parc a sollicité deux structures pour produire des synthèses naturalistes.

Pour la flore, le Conservatoire botanique national du Bassin parisien a fourni un document regroupant : la localisation des inventaires réalisés, les espèces patrimoniales, les espèces exotiques envahissantes, les recommandations sur l’amélioration des connaissances et la conservation des espèces, et pour finir la liste complète des données connues depuis 1884 jusqu’en 2019.

Pour la faune, la Ligue pour la protection des oiseaux (LPO) a rédigé une synthèse grâce aux données présentes sur la base de données participative Faune Champagne-Ardenne. Ce portail est alimenté par les naturalistes amateurs et professionnels. Au total, 18 groupes d’espèces ont été concernés dont les plus représentés sont : les oiseaux, les papillons de jours, les papillons de nuit, les odonates, mammifères, les orthoptères, les chauves-souris, les amphibiens et les poissons. Les données concernées par cette synthèse s’étalent entre le milieu du 20^{ème} siècle jusqu’au 16 septembre 2019.

2. Bilan évolutif suite à l’ABC

Durant la réalisation de l’Atlas de la biodiversité communale, différents inventaires ont été menés à des périodes spécifiques, en appliquant les protocoles présentés dans la « Partie 2 – Pourquoi réaliser un Atlas de la biodiversité communale ? » à la page 9. Le tableau ci-dessous (Cf. Tableau 5) présente sommairement les périodes dédiées aux inventaires pour la flore (en vert) et pour la faune (en jaune) :

Tableau 5 : Répartition des périodes d’inventaires sur les trois années de l’ABC

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	
2019					Relevés botaniques					Prospection mares + pose des plaques reptiles			
2020	Prospection mares + pose des plaques à reptiles				Oiseaux + rhopalocères + odonates + orthoptères + reptiles							Pose des plaques à reptiles	
				Relevés botaniques									
2021		Amphibiens + oiseaux + rhopalocères + odonates + reptiles + orthoptères										Inventaires bryophytes (CBNBP)	
				Relevés botaniques									
2022	Inventaires bryophytes (CBNBP)												

Lors des sessions de terrain, de nombreuses observations opportunistes de la faune ont été réalisées. Ces observations correspondent à des espèces appartenant à d’autres groupes (coléoptères, mammifères etc.) observées sur le terrain ou lors des trajets. C’est le cas par exemple du Renard roux, souvent croisé en voiture tôt le matin lors des inventaires oiseaux ou la nuit pour les amphibiens.

Au total, sur la commune Dizy, ce sont cinq groupes d'espèces supplémentaires pour lesquels nous avons des données. Il s'agit ici des données issues de la synthèse de la LPO auxquelles viennent s'ajouter les observations opportunistes réalisées dans le cadre de l'ABC.

Les graphiques suivants (Cf. Figure 5 à 7) illustrent les résultats obtenus suite aux inventaires réalisés durant les trois années de l'Atlas de la biodiversité communale, auxquels ont été ajoutées les espèces issues des synthèses de la LPO et du Conservatoire botanique national du Bassin parisien.

Figure 5 : Nombre d'espèces végétales connues sur la commune de Dizy

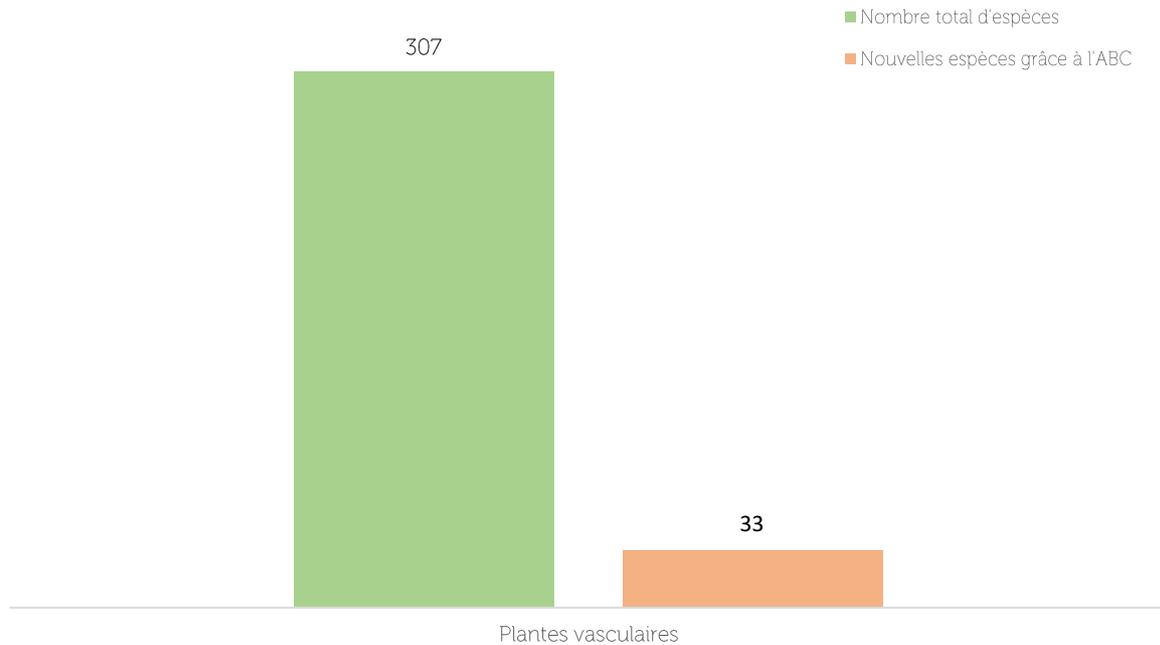


Figure 6 : Nombre d'espèces animales connues dans les groupes soumis à inventaires protocolés sur la commune de Dizy

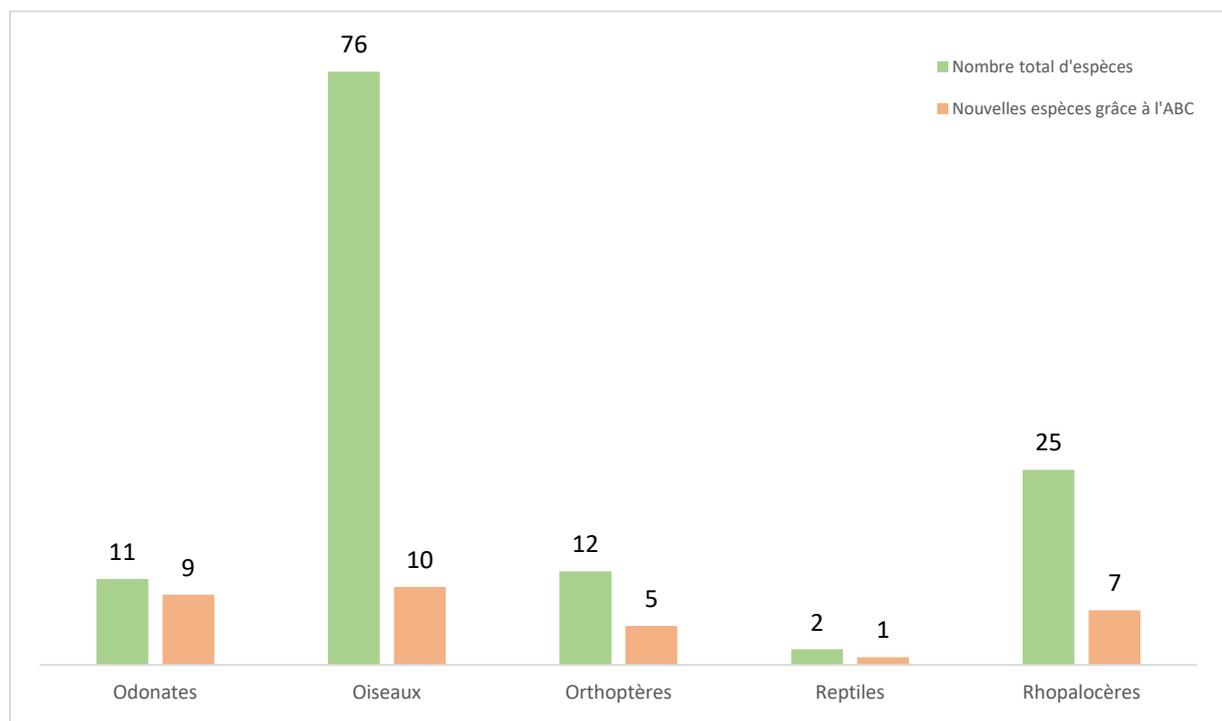
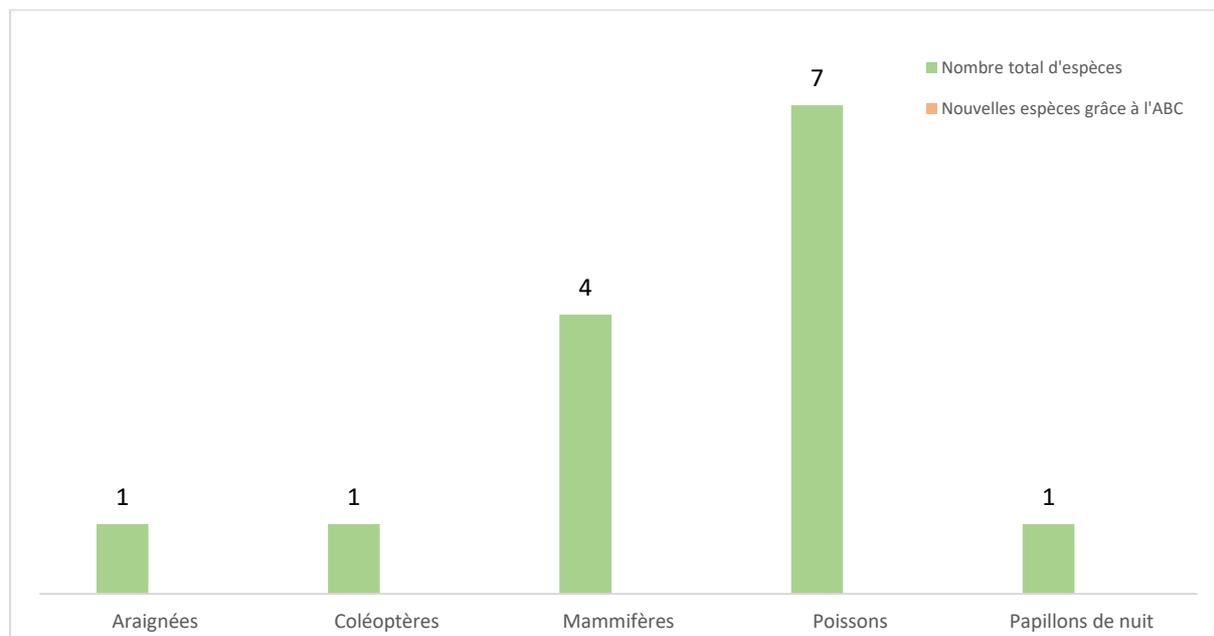


Figure 7 : Nombre d'espèces animales issues des observations non soumises aux protocoles de suivis dans le cadre de l'ABC sur la commune de Dizy



3. Zoom sur les espèces patrimoniales

Dans le cadre de la réalisation des synthèses de données concernant la flore, une liste des espèces patrimoniales a été dressée. Il s'agit d'espèces menacées et/ou à statut de protection national ou régional. Le tableau ci-dessous (Cf. Tableau 6) reprend la liste fournie par le CBNBP⁵ à laquelle ont été ajoutées les nouvelles espèces acquises grâce à l'ABC (surlignées en vert).

Les inventaires ont permis d'ajouter une nouvelle espèce patrimoniale : **l'Épipactis de Müller**.

Rareté : statut de rareté à l'échelle de l'ancienne région Champagne-Ardenne ; *LRR* : catégorie de la Liste rouge régionale ; *PN* : protection nationale (X) ; *PR* : protection régionale (X) ; *Dernière observation CBNBP* : dernière année où l'espèce a été observée par le CBNBP ; *Observation ABC* : espèce observée durant les inventaires ABC (✓)

Tableau 6 : Espèces de plantes patrimoniales issues de la synthèse du CBNBP et des observations de l'ABC sur la commune de Dizy

Nom français	Nom latin	Rareté	LR	LRR	PN	PR	Dernière observation CBNBP	Observation ABC
Saule à feuilles étroites	<i>Salix repens L., 1753</i>	RR	-	EN	-	-	1998	-
Germandrée des marais	<i>Teucrium scordium L., 1753</i>	R	-	LC	-	PR	1997	-
Épipactis de Müller	<i>Epipactis muelleri Godfery, 1921</i>	RR	LC	VU	-	-	-	✓

Pour la synthèse des données de la faune, la LPO a dressé une liste des espèces présentant un enjeu « assez fort » ou « fort » à l'échelle du territoire du Parc. Ce niveau est défini selon leur inscription ou leur statut sur la liste rouge régionale et/nationale spécifique, la fréquence de l'espèce sur le territoire du Parc ou encore la connaissance sur l'utilisation du territoire pour sa reproduction. Ces notions de patrimonialité sont développées dans la partie II A. 4. Le tableau ci-dessous (Cf. Tableau 7) reprend la liste des espèces connues présentant les enjeux les plus élevés sur la commune, auxquelles viennent s'ajouter les nouvelles données acquises grâce à l'ABC (surlignées en vert).

Au total, **8 espèces patrimoniales d'oiseaux ont été retrouvées** lors de l'ABC et **6 nouvelles espèces patrimoniales ont été observées** sur la commune.

LRR : inscription (X) ou catégorie de la Liste rouge régionale ; LR : catégorie de la Liste rouge nationale ; PN : espèce inscrite sur l'annexe II et/ou IV de la Directive Habitat Faune Flore et/ou Arrêté du 23 avril 2007 fixant la liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection ou Arrêté du 8 janvier 2021 fixant la liste des amphibiens et des reptiles représentés sur le territoire métropolitain protégés sur l'ensemble du territoire national et les modalités de leur protection ; Dernière observation sur la commune : dernière année où l'espèce a été intégrée sur la base FCA ; ABC : espèce observée durant les inventaires ABC (✓), Nouveau : nouvelle espèce observée sur la commune durant les ABC (x).

Tableau 7 : Espèces animales patrimoniales issues de la synthèse de la LPO et des observations de l'ABC sur la commune de Dizy

Groupe	Nom français	Nom latin	Dernière observation sur la commune	Enjeu PNRMR	LRR	PN	ABC	Nouveau
MAMMIFÈRES	Ecureuil roux	<i>Sciurus vulgaris</i>	2013	Assez fort	AS	X	-	
	Muscardin	<i>Muscardinus avellanarius</i>	2018	Assez fort	AS	X	-	
ODONATES	Cordulie à corps fin	<i>Oxygastra curtisii</i>	-	-	X	X	✓	X
OISEAUX	Alouette des champs	<i>Alauda arvensis</i>	2014	Assez fort	AS		✓	
	Alouette lulu	<i>Lullula arborea</i>	2015	Fort	V		✓	
	Bouvreuil pivoine	<i>Pyrrhula pyrrhula</i>	2015	Fort	-		-	
	Bruant jaune	<i>Emberiza citrinella</i>	-	Fort	AP		✓	X
	Busard Saint-Martin	<i>Circus cyaneus</i>	2015	Fort	V		-	
	Chardonneret élégant	<i>Carduelis carduelis</i>	2015	Fort	-		✓	
	Faucon crécerelle	<i>Falco tinnunculus</i>	2019	Assez fort	AS		✓	
	Faucon hobereau	<i>Falco subbuteo</i>	2014	Assez fort	V		-	
	Fauvette des jardins	<i>Sylvia borin</i>	2015	Assez fort	-		-	
	Gobemouche gris	<i>Muscicapa striata</i>	2013	Assez fort	AP		-	
	Gobemouche noir	<i>Ficedula hypoleuca</i>	2018	Fort	R		-	
	Hirondelle rustique	<i>Hirundo rustica</i>	2018	Assez fort	AS		✓	
	Linotte mélodieuse	<i>Carduelis cannabina</i>	2018	Fort	-		✓	
	Martin-pêcheur d'Europe	<i>Alcedo atthis</i>	2014	Assez fort	AS		-	
	Pic épeichette	<i>Dendrocopos minor</i>	-	Fort	AS		✓	X
	Pipit farlouse	<i>Anthus pratensis</i>	2015	Fort	V		-	
	Roitelet huppé	<i>Regulus regulus</i>	2014	Assez fort	-		✓	
	Serin cini	<i>Serinus serinus</i>	2015	Fort	-		-	
	Sterne pierregarin	<i>Sterna hirundo</i>	2018	Assez fort	R		-	
	Tarier pâtre	<i>Saxicola torquatus</i>	-	Assez fort	AS		✓	X
	Tourterelle des bois	<i>Streptopelia turtur</i>	-	Fort	AS		✓	X
	Vanneau huppé	<i>Vanellus vanellus</i>	2015	Assez fort	E		-	
	Verdier d'Europe	<i>Carduelis chloris</i>	2019	Fort	-		✓	
POISSONS	Brochet	<i>Esox lucius</i>	2019	Fort	-		-	
RHOPALOCÈRES	Thécla de l'orme	<i>Satyrium w-album</i>	-	-	X		✓	X

4. Zoom sur les espèces exotiques envahissantes

Une cartographie des espèces exotiques envahissantes (Cf. Figure 8) sur la commune de Dizy est présentée ci-dessous.



Figure 8 : Représentation cartographique des espèces exotiques envahissantes sur le territoire de Dizy (Données issues du CBNBP)

Introduites par l'Homme, de manière volontaire ou non, en dehors de leur aire de répartition d'origine, ces espèces animales et végétales peuvent poser des problèmes environnementaux et sanitaires plus ou moins importants. En effet, elles ont une forte capacité à se reproduire et à coloniser un nouvel espace, et entrent donc en compétition avec les espèces locales, dont certaines très sensibles à cette compétition. De plus, certaines espèces végétales vont même jusqu'à produire des molécules qui inhibent le développement des autres à leur périphérie. Chez les espèces animales, l'absence de prédateur naturel leur permet de coloniser rapidement de nouveaux territoires et induire une pression conséquente sur les espèces qu'elles consomment.

Dernière observation faite sur la commune ; Statut des espèces exotiques envahissantes (Cf. Annexe 1)

Le tableau suivant (Cf. Tableau 8) dresse les espèces exotiques envahissantes qui sont présentes sur le territoire de Dizy :

Tableau 8 : Espèces exotiques envahissantes présentes sur la commune de Dizy

Groupe	Nom français	Nom latin	Origine	Dernière observation	Statut
PLANTES VASCULAIRES	Buddleja du père David	<i>Buddleja davidii</i> Franch., 1887	Planté/Cultivé	2015	P1
	Bunias d'Orient	<i>Bunias orientalis</i> L., 1753	-	2015	A2
	Sumac hérissé	<i>Rhus typhina</i> L., 1756	Planté/Cultivé	2006	P1
	Robinier faux-acacia	<i>Robinia pseudoacacia</i> L., 1753	-	2006	A1
HETERO CERES	Pyrale du buis	<i>Cydalima perspectalis</i>	-	2018	-
POISSONS	Sandre	<i>Sander lucioperca</i>	-	2019	-

H. Habitats et enjeux associés

Sur la commune de Dizy, le territoire est majoritairement occupé par les coteaux viticoles et les surfaces artificialisées (infrastructures de transport, bâtiments et habitations). On retrouve tout de même une petite partie de boisement au nord de la commune, faisant partie du site Natura 2000 n°26, quelques parcelles agricoles et des espaces verts.

Ces différents éléments relatifs à l'occupation du sol sur la commune sont illustrés dans la carte suivante (Cf. Figure 9) :



Occupation du sol de la commune de Dizy

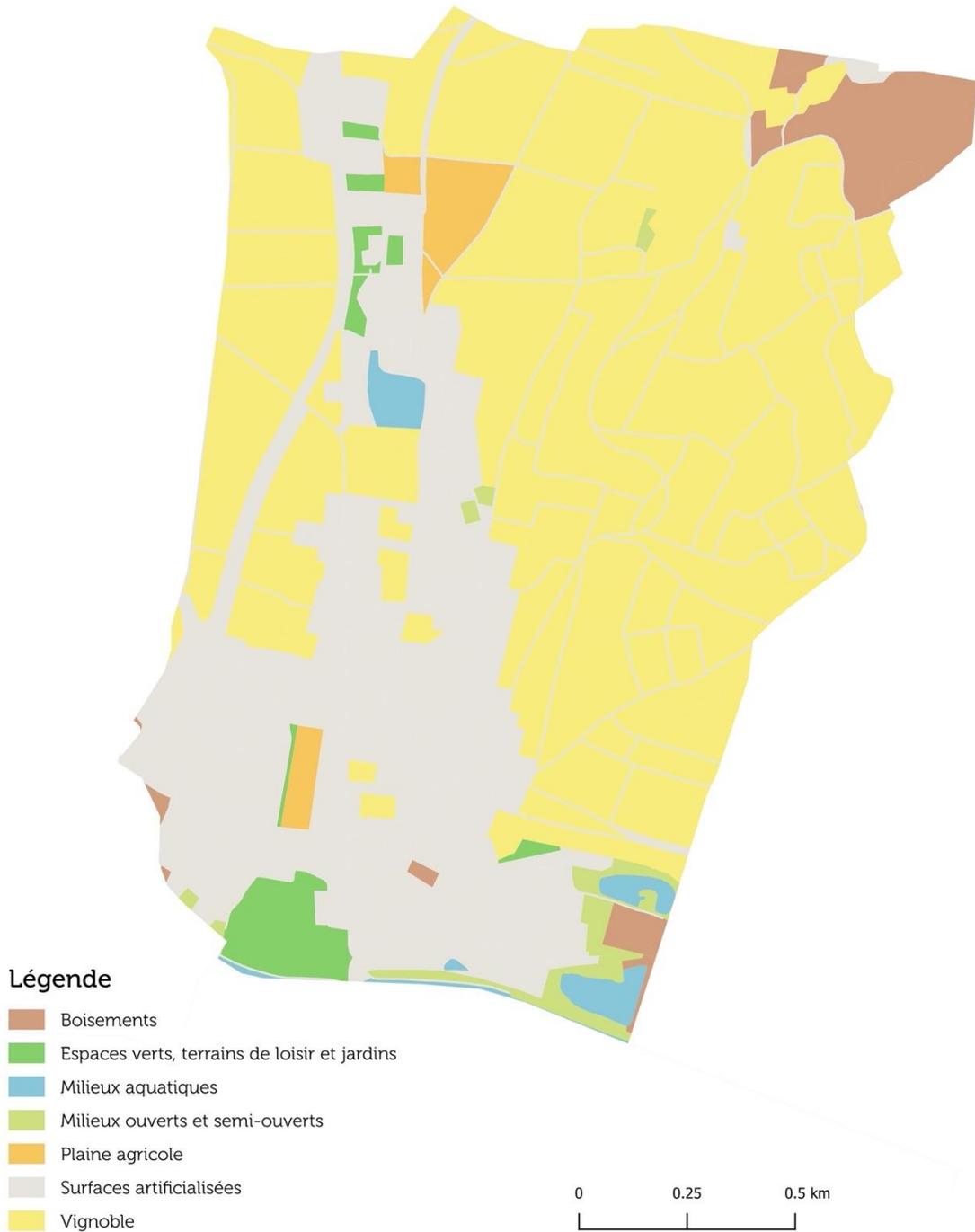


Figure 9 : Représentation cartographique de l'occupation du sol sur la commune de Dizy

Sources : ©PNRMIR 2014
Réalisation : Parc naturel régional de la Montagne de Reims, juin 2022.

Une légende détaillée est présentée en annexe (Cf. Annexe 2).

1. Le vignoble

Recouvrant les trois quarts du territoire de la commune, les coteaux viticoles représentent un patrimoine culturel et paysager, bien connu. En effet, au niveau des coteaux, le sous-sol est constitué de craie, issue de la décomposition des organismes vivant dans la mer, il y a 75 millions d'années. Sa propriété en tant que réservoir hydrique en fait un atout majeur pour le territoire.

➤ Enjeux identifiés grâce à l'ABC :

Les changements de pratiques mis en place dans le vignoble, avec notamment un enherbement des tournières depuis une quinzaine d'années, a permis l'installation d'une espèce typique des milieux ouverts sur sol bien drainé, à végétation basse et éparse, l'**Alouette lulu**. Cette espèce niche au sol, au niveau des touches herbeuses et cherche sa nourriture également au sol. Les nouvelles réglementations concernant l'utilisation de produits phytosanitaires et le développement de pratiques alternatives (désherbage mécanique, pâturage, semis d'un couvert végétal des interrangs) lui sont alors favorables car elles permettent d'attirer une grande diversité d'insectes qu'elle pourra alors consommer. D'autres passereaux sont également présents, comme la **Linotte mélodieuse**, le **Tarier pâtre** ou le **Chardonneret élégant**, espèces en déclin en France et présentant un enjeu de conservation sur le territoire du Parc naturel régional.

➤ Perspectives :

- Amélioration des pratiques : développer l'enherbement, réduire au maximum les produits phytosanitaires, couverts de type « engrais vert » (moutarde, fève, luzerne etc.) ;
- Techniques alternatives : désherbage mécanique en préservant les bandes enherbées, talus en fauche annuelle tardive, semis de bandes fleuries (®Végétal local ADASMS) ;
- Plantation de haies, développement naturel de zones de développement spontané d'arbustes, jachères, vergers ;
- Amélioration de l'accueil de la biodiversité : installation de perchoirs pour les rapaces diurnes (Faucon crécerelle...), nichoirs pour les mésanges, aménagements favorables des loges de vignes pour la Chevêche d'Athéna (à prendre en compte lors de la restauration du bâtiment).

• Plateau forestier

Comme sur toutes les communes du Parc où ce plateau est présent, on retrouve un peuplement forestier riche, avec une diversité d'essences feuillues.

Plusieurs habitats forestiers se côtoient, selon la topographie. Sur les sols limono-sableux, se rencontre la hêtraie-chênaie acidiphile dominée par le Hêtre commun, le Chêne pédonculé ou le Chêne sessile, accompagnés d'autres espèces comme le Bouleau verruqueux, le houx ou encore la Raiponce noire. En condition plus hydromorphe, autrement dit un sol gorgé en eau, la chênaie pédonculée-boulaie se développe, caractérisée par la présence de la Molinie bleue et la Fougère aigle.

Au niveau de pentes moins marquées que celles où se développent les boisements thermophiles, apparaît la hêtraie et la chênaie-charmaie neutrophile caractérisées par la présence de Chêne sessile, Charme et Hêtre commun, accompagnées par d'autres espèces telles que le Noisetier, l'Érable champêtre, le Lamier jaune ou encore la Laîche des bois.

• Boisements thermophiles

En lisière du plateau forestier, au niveau de pentes escarpées, des boisements thermophiles se développent sur des sols calcaires, bien exposés au soleil. Une partie de la ZNIEFF de type 1 « Pelouses, marais et forêt du versant sud-est de Champillon » est constitué de ce type de boisement. Ils sont caractérisés par la présence de Chêne pubescent, de Hêtre, de Charme et ponctuellement de Pin

sylvestre. On y retrouve des arbustes typiques de ce type de milieu, que sont le Genévrier commun, le Cerisier de Sainte Lucie, le Nerprun purgatif, la Viorne lantane.

Cet espace de transition aux conditions thermiques spécifiques, permet la présence d'une faune et d'une flore remarquables dont de nombreuses orchidées.

➤ **Enjeux identifiés grâce à l'ABC :**

Au niveau des zones escarpées, les conditions plus chaudes sont propices aux espèces ayant des exigences écologiques plus marquées, comme c'est le cas des cigales avec une espèce de **Cigale non identifiée** (les différentes espèces s'identifient aux chants mais l'individu a uniquement été observé). On retrouve trois espèces en Champagne-Ardenne, dans une grande diversité d'habitats chauds et secs.

Cet espace très riche d'un point de vue botanique attire un grand nombre de pollinisateurs sauvages. Cela permet également à de nombreux prédateurs de trouver de quoi se nourrir comme les odonates qui peuvent parcourir de grandes distances entre le milieu aquatique de reproduction et les zones de chasse. C'est le cas d'une espèce exceptionnelle en Montagne de Reims, protégée à l'échelle régionale et nationale : l'**Oxycordulie à corps fin**.

MUSCARDIN

Les lisières forestières de Dizy accueillent aussi le Muscardin, petit mammifère vivant entre la strate arbustive et la strate arborée des forêts thermophiles. Une lisière étagée, bien développée et à forte diversité végétale favorise l'installation et le maintien de cette espèce avec la présence d'arbustes tels que le Noisetier et de lianes comme la clématite des haies ou les ronces. Cette espèce est protégée (classée « à surveiller » sur la liste rouge des Mammifères de Champagne-Ardenne), déterminante de Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) et inscrite à l'Annexe III de la Convention de Berne et à l'Annexe IV de la Directive Habitat-Faune-Flore. Le Muscardin est une espèce indicatrice de bon état de santé des lisières forestières. Sa présence sur la commune de Dizy a été confirmée en période de reproduction lors d'une étude menée par le Parc sur le Muscardin en Montagne de Reims en 2022.

➤ **Perspectives :**

- Sensibilisation des viticulteurs : limiter les dépôts, adapter l'entretien des éléments paysagers, plantations ;
- Sensibilisation des usagers : limiter le piétinement des pelouses sèches, la cueillette sur ces zones et le dérangement de la faune ;
- Veiller au maintien des populations d'Alisiers de Fontainebleau et de Reims ;
- Maintien et restauration des lisières étagées pour favoriser le Muscardin.

Zoom sur le vieux bois

La présence de vieux bois et de bois mort sur pied ou au sol est signe de bonne santé du milieu forestier, car ils abritent une importante biodiversité : 25% des espèces forestières dépendent du bois mort ou sénescant pour tout ou une partie de leur cycle biologique.

Le développement de cet état se fait en trois étapes :

- 1/ Installation des espèces cavicoles (espèces primaires comme les pics, secondaires comme les chouettes ou les chiroptères arboricoles) ;

- 2/ Processus progressif de recyclage du bois mort par des organismes saproxyliques (insectes comme le Lucane cerf-volant et champignons spécialisés) ;
- 3/ Action des décomposeurs qui vont incorporer, dans le sol, les particules ligneuses décomposées dans un processus d'humification. La présence de vieux bois au sein d'un boisement joue un rôle essentiel dans l'équilibre écologique des différents écosystèmes présents, jusqu'à assurer la bonne fertilité des sols.

➤ **Enjeux identifiés grâce à l'ABC :**

Emblèmes des forêts de feuillus présentant une dynamique allant jusqu'à la sénescence de certains arbres, les pics sont bien présents sur le plateau forestier. Sur la commune, on notera la présence de d'une espèce présentant un enjeu de préservation sur le territoire du Parc naturel régional. Au niveau des zones de sources et de ruisselets, le **Pic épeichette** affectionne la présence de bois dépérissant ou morts, favorables pour lui permettre de forer sa loge. En effet, de par sa petite taille, il a besoin d'un bois tendre pour pouvoir le creuser facilement mais également pour trouver de la nourriture.

En parallèle on retrouve un cortège complet d'oiseaux forestiers avec les espèces typiques : **Sittelle torchepot**, **Grimpereau des jardins**, **Troglodyte mignon**, **Rougegorge familier** ou encore **Pouillot véloce**.

Une orchidée très rare et vulnérable en Champagne-Ardenne a pu être découverte lors des inventaires de l'ABC, il s'agit de l'**Epipactis de Müller**.

➤ **Perspectives :**

- Favoriser le maintien d'arbres biologiques, du bois mort sur pied et au sol ;
- Adapter l'exploitation sylvicole : période de reproduction – favoriser la régénération naturelle ;
- Intervenir sur un sol portant ;
- Promouvoir la restauration des milieux associés (mares, clairières).

2. Les milieux aquatiques et zones humides

• *Le canal de la Marne*

Il long de la rivière de la Marne sur 67 km de long et comprend 15 écluses au gabarit Freycinet (39 m sur 5,10), il a été ouvert au cours de la première moitié du XIX^{ème} siècle. Propriété de l'État, il est géré par Voies Navigables de France (VNF). Il s'agit d'un milieu artificiel par sa création et les matériaux qui le composent, avec notamment les palplanches métalliques au niveau des berges. Les nombreuses écluses et ses aménagements (berges abruptes...) le rendent peu propice à l'accueil de la biodiversité.

➤ **Enjeux identifiés grâce à l'ABC :**

La portion de canal présente sur le territoire de la commune est incluse dans un cadre végétal assez diversifié, avec des bandes enherbées et une berge qui se végétalise naturellement, où l'on retrouve des roselières et des linéaires d'arbustes.

La Tourterelle des bois y retrouve des éléments propices pour son alimentation et sa reproduction ainsi que la Rousserolle effarvate.

De nombreuses odonates utilisent le canal pour leur reproduction, bien qu'aucune espèce patrimoniale n'ait été relevée parmi les 11 espèces inventoriées. On retrouve notamment l'**Orthétrum à styles**

blancs connu uniquement sur 3 communes du Parc naturel régional ainsi que l'**Anax napolitain** connu sur 2 communes et qui font partie des 9 espèces nouvellement découvertes sur la commune suite à l'ABC.

➤ **Perspectives :**

- Aménagements de passage à faune au niveau des berges (escalier à faune) ;
- Végétalisation des berges à l'aide d'espèces indigènes ;
- Maintien des tôles métalliques sur les secteurs à Hironnelle de rivage et aménager favorablement d'autres berges pour accueillir ce type d'espèces.

• *Les étangs de pêche dans la plaine*

Ces milieux créés par l'Homme jouent un rôle pour les espèces d'oiseaux hivernants comme les canards, les aigrettes ou encore le Héron cendré. Ils y trouvent une ressource alimentaire et des reposoirs. Ces milieux deviennent même des zones de tranquillité car l'activité de pêche est moins marquée en automne/hiver.

➤ **Enjeux identifiés grâce à l'ABC :**

Les étangs de pêche étant privés, aucun suivi n'a été réalisé mais il s'agit de milieux propices pour une grande diversité d'espèces de canards et autres oiseaux d'eau telles que la Grande aigrette, le Héron cendré ou parfois les cigognes, lors de leur migration.

Selon les données extraites de la synthèse des données de Faune Champagne-Ardenne, sur la commune, il est possible d'observer sur ce type de milieu : la **Sterne pierregarin**, le **Martin-pêcheur d'Europe**, la **Mouette rieuse**, le **Grèbe castagneux**, ou encore le **Grand Cormoran**.

➤ **Perspectives :**

- Lors de plantation, planter des essences locales, a minima indigènes ;
- Maintenir la végétation indigène sur les berges ;
- Ne pas utiliser de produits phytosanitaires ;
- Laisser des espaces en libre évolution (boisements humides...) ;
- Maintenir les vieux arbres sur pied ;
- Signaler la présence d'espèces exotiques envahissantes et ne pas en introduire.

3. Les milieux artificialisés et rocheux

Il s'agit principalement des constructions humaines (habitations, zones d'activités, bâtiments agricoles etc.) ainsi que la voirie.

• *Le tissu urbain : habitations, espaces verts, jardins et caves*

Les habitations et la création des caves à champagne en sous-sol permettent à une faune bien spécifique de s'installer : on parle d'espèces anthropophiles. Grenier, comble, cave, vieux murs en pierre ou encore volets en bois, tous les espaces libres sont utilisables aussi bien par les oiseaux que les chauves-souris. Toutes ces espèces sont bien utiles pour limiter le développement de ravageurs comme certains petits mammifères ou encore pour nous débarrasser des moustiques durant les chaudes soirées d'été.

➤ Enjeux identifiés grâce à l'ABC :

De nombreuses chauves-souris utilisent les bâtiments, les caves et parfois même les vieux ponts pour une partie de leur cycle de vie : soit en période estivale par les femelles pour élever les jeunes soit en hiver pour l'hibernation. On retrouve plusieurs espèces sur la commune, toutes protégées à l'échelle nationale : le **Grand Murin**, la **Pipistrelle commune**, le **Murin à moustaches** et la **Sérotine commune**.

Chez les oiseaux, on retrouve évidemment les deux espèces d'hirondelles anthropophiles : l'**Hirondelle de fenêtre** qui construit son nid en angle de fenêtre ou sous les avant-toits et l'**Hirondelle rustique** qui s'installe au niveau d'une poutre. Le **Martinet noir** profite également des grands bâtiments pour installer son nid dans une anfruosité du mur ou sous les toits. L'**Effraie des clochers** peut s'installer dans un grenier ou le clocher d'une église, s'il n'est pas grillagé.

Afin d'assurer la bonne cohabitation avec ces différentes espèces, des aménagements sont réalisables pour leur permettre un accès en toute sécurité et pour limiter les nuisances si elles existent.

Au niveau des bâtiments et murs en pierres meulières, une plante peu commune se développe sur la commune : la **Pariétaire des murs**.

Au niveau des parcs et jardins, de nombreux oiseaux peuvent trouver des zones de nidification grâce à la grande diversité des essences plantées. Une espèce à enjeu fort de conservation sur le territoire du Parc naturel régional est concerné en particulier : le **Verdier d'Europe**. Peu exigeant, il installe son nid dans un haie ornementale ou champêtre, dans un lierre grimpant ou un arbre isolé. Tout comme le **Moineau domestique**, également granivore, il est favorisé par les mangeoires mises à disposition des oiseaux durant l'hiver. Ce dernier est de moins en moins fréquent suite à la disparition de zones favorables pour sa nidification car il utilise les bâtiments en pierres où il installe son nid dans un trou.

Les mammifères ne sont pas en reste, avec le **Hérisson d'Europe** qui circule entre les jardins et espaces verts de la commune. Ce petit mammifère, protégé en France est fortement impacté par la disparition de son habitat et de sa ressource alimentaire, notamment suite à l'intensification des pratiques agricoles, mais également par la fragmentation des milieux naturels, principalement par les infrastructures routières qui lui sont très souvent fatales. Bien que non revu depuis 2013, il est possible de rencontrer l'**Ecureuil roux** dans les zones un peu plus boisées, également protégé en France.

➤ Perspectives :

- Maintenir la dynamique de gestion différenciée sur les espaces communaux ; ;
- Assurer la perméabilité des jardins : laisser un passage adapté à la petite faune (Hérisson d'Europe) ;
- Continuer le travail pour limiter la pollution lumineuse ;
- Sensibiliser les habitants et les propriétaires de caves à la présence des chauves-souris ;
- Prendre en compte la présence des oiseaux : hirondelles et Martinet noir, ainsi que des chauves-souris, lors de travaux sur les bâtiments.

I. Synthèse des enjeux

1. Zoom sur les espèces végétales patrimoniales

La carte ci-dessous illustre les espèces végétales patrimoniales présentes au sein de la commune de Dizy (Cf. Figure 10).

Espèces végétales patrimoniales de la commune de Dizy



Epipactis de Müller

Légende

- ★ Observation à partir de 2010
- ★ Observation avant 2010



Sources : BD ORTHO® ©IGN Paris 2019, ©CBNBP-MNHN 2019, PNBMR 2022
Réalisation : Parc naturel régional de la Montagne de Reims, juin 2022.

Figure 10 : Représentation cartographique des espèces végétales patrimoniales de la commune de D

2. Enjeux identifiés lors de l'ABC

Ci-dessous, une représentation cartographique des enjeux identifiés lors de l'ABC au sein de la commune de Dizy (Cf. Figure 11).

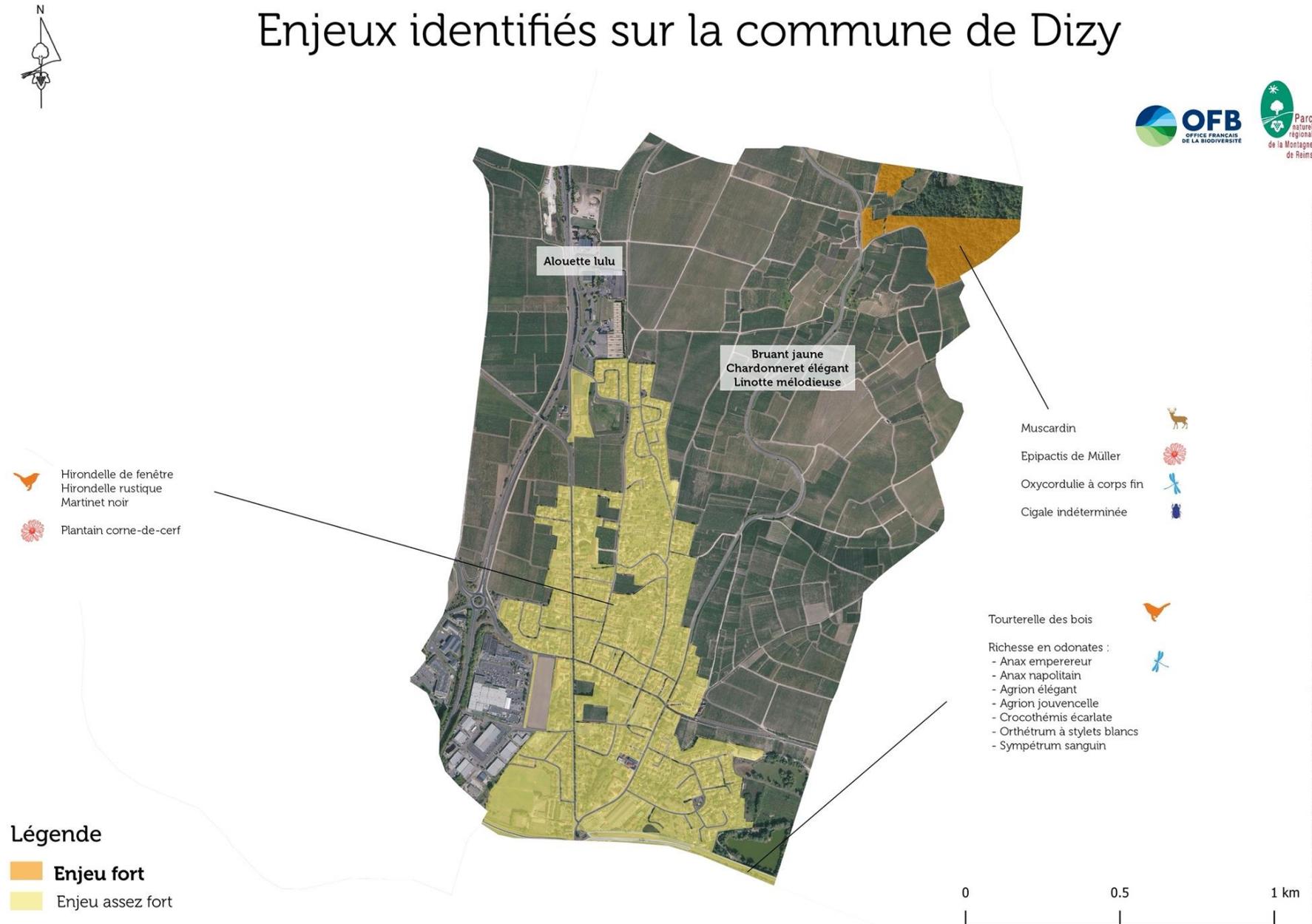


Figure 11 : Représentation cartographique des enjeux identifiés lors de l'ABC sur la commune de Dizy

PARTIE 4 – PLAN D’ACTIONS

J. Projets déjà réalisés

1. Gestion durable des espaces verts

- La commune a reçu la distinction « Commune nature » pour le premier niveau, avec notamment une formation des agents en charges des espaces verts aux méthodes alternatives à l’utilisation des traitements chimiques et une sensibilisation du grand public à cette démarche. La FREDON Grand Est est notamment intervenue auprès de la commune pour réaliser la communication auprès des habitants, afin de les familiariser avec ces changements de pratiques. Un affichage est également mis en place sur la commune pour sensibiliser les administrés.



Ce projet, porté par la Région Grand Est et l’Agence de l’eau Rhin-Meuse vise à préserver et améliorer la qualité des eaux et à accroître la biodiversité. A travers la distinction, une reconnaissance des engagements de la commune, de l’implication de ses équipes et des solutions mises en œuvre, peut alors se faire à l’échelle régionale mais également locale auprès de ses habitants. Il est alors possible de lancer une dynamique de sensibilisation autour de la protection de leur environnement mais également de leur santé via l’arrêt d l’utilisation des produits phytosanitaires.

Cette démarche de progression est fortement encouragée par le Parc naturel régional car elle permet dans un premier temps, de limiter l’utilisation de produits chimiques qui présentent des risques tant pour la santé humaine que pour l’environnement, et dans un second temps, de favoriser l’accueil de la biodiversité au sein du village : plantes sauvages, insectes ou encore oiseaux, qui trouvent alors plus facilement des zones de nidification et une ressource alimentaire.

- La commune utilise les principes de la gestion différenciée pour l’entretien de ses espaces verts. Les pelouses du centre bourg sont tondues assez fréquemment. A l’inverse, les espaces situés à la périphérie ainsi que les berges et les milieux annexes au Canal latéral sont fauchés une à deux fois par an. De même, les fossés sont entretenus mécaniquement à fréquence réduite, ce qui permet de maintenir leur rôle de rétention des eaux de ruissellement, tout en les protégeant de l’érosion car ces pratiques permettent à une végétation typique de se développer. De nombreux Orvet fragiles sont observés dans ces milieux, et la présence de cette espèce protégée en France illustre les bénéfices de cette gestion raisonnée.

Les talus présents sur la commune sont fauchés tardivement, ce qui laisse le temps aux plantes à fleurs de se développer et de monter en graines. Elles peuvent ainsi avoir le temps de se reproduire et de se maintenir, tout en apporter une ressource alimentaire pour les oiseaux granivores. Cette ressource florale est également favorable aux pollinisateurs mais également aux auxiliaires de cultures qui pourront ensuite rendre un service dans les parcelles voisines en luttant contre les ravageurs. D’autres organismes seront également attirés par ce type de milieux et pourront à leur tour nourrir d’autres animaux, tels que la Chevêche d’Athéna ou encore les chauves-souris, qui

aident à lutter naturellement contre les moustiques (en une nuit, une chauve-souris peut en consommer jusqu'à 3000 !).

Durant le premier confinement, les interventions n'ont pas pu être réalisées par les agents techniques et à la reprise des activités après 2 mois d'arrêts, des orchidées ont pu être observées en centre bourg, ce qui montre le potentiel présent d'un point de vue floristique. Cette observation pourrait nourrir une réflexion dans l'aménagement des espaces verts.

- Pour fleurir son centre bourg, la commune réalise la plantation de plantes vivaces économes en eau. Les sapins de Noël sont collectés chaque année et réduits en copeaux, tout comme les branches issues des élagages automnaux afin de mettre en place du paillage au niveau des parterres de fleurs et en pieds de haies, ce qui permet de limiter le développement des plantes adventices mais surtout de réduire les arrosages car ce système limite l'évaporation de l'eau. De même, les déchets de tonte sont utilisés en mulching et sont parfois juste entreposés sur une zone dédiée, ce qui permet à la Couleuvre de coller d'avoir accès à une zone favorable pour la ponte de ses œufs. Des jeunes couleuvres avaient notamment été observées, il y a quelques années, par un agent communal, ce qui montre que la gestion raisonnée des espaces verts apporte de nombreux avantages !

Un jardin médiéval a été mis en place sur la commune, grâce à une association locale, afin de créer un lieu intergénérationnel en présentant notamment les différentes plantes aromatiques anciennes. Les plantations ont été réalisées avec le groupe périscolaire.

Des arbres fruitiers ont été plantés au niveau de l'école maternelle, ce qui permet de réaliser une sensibilisation sur la consommation durable et locale. Celui-ci pourra également apporter une ressource alimentaire pour les pollinisateurs, qui favoriseront à leur tour la production de fruits. Une fois mûres, les arbres formeront des cavités permettant à de petits mammifères ou des oiseaux comme la Chevêche d'Athéna d'installer leur nid.

- En complément, et dans une démarche de développement durable inscrite dans son Agenda 21, la commune a permis l'installation de récupérateurs d'eau de pluie dans les écoles et à proximité du jardin médiéval. La disponibilité de cette ressource permet de réduire le temps agent et les coûts de déplacements et en récupérant une ressource naturellement gratuite, limite l'utilisation d'eau potable et les coûts induits par celle-ci.

2. Lutte contre la pollution lumineuse

Le diagnostic des éclairages publics réalisé par la CCGVM a permis de remplacer les horloges non fonctionnelles pour continuer de maîtriser les périodes de déclenchement. Cette veille permet d'assurer une cohérence avec la gestion raisonnée des éclairages.

La commune souhaiterait faire évoluer les méthodes d'éclairages au niveau de sa zone d'activité car elle a conscience du point lumineux créé à cet endroit. Pour cela, le Parc naturel régional peut l'accompagner, en concertation avec les entreprises présentes.

La commune a eu connaissance de la démarche mise en place sur Aÿ-Champagne, qui consiste en l'installation de détecteurs de présence dans les zones de faible circulation et les retours semblent la convaincre car l'investissement est rapidement amorti par les économies réalisées. En effet, ce système permet de maintenir les lampadaires éteints la majorité du temps car bien souvent, ils couvrent des zones où peu voire aucun piéton ne circule. Cette démarche permet donc d'apporter des zones refuges

pour la faune nocturne, qui peut bénéficier de ces zones exemptes de pollution lumineuse. Les habitations voisines peuvent également en profiter et ne plus être dérangées par la lumière constante durant la nuit, pouvant induire des perturbations sur la qualité du sommeil par exemple.

Cette démarche s'intègre au développement d'une Trame noire sur le territoire du Parc, qui vient compléter la Trame verte et bleue existante. L'objectif est de réduire au maximum les éclairages la nuit, pour dans un premier temps, réduire les impacts sur la santé induits par le contact permanent avec la « lumière bleue ». En effet, celle-ci vient stimuler notre organisme au même titre que la lumière du jour et va donc perturber les cycles biologiques qui sont normalement actifs quand cette lumière décline. Dans un second temps, réduire les éclairages facultatifs permet de restituer plus d'espace de vie à la faune et la flore nocturnes. Ces organismes, ayant une activité débutant au crépuscule, sont fortement impactés par les éclairages, notamment pour leur déplacement et leur alimentation. En s'engageant à réduire l'intensité lumineuse, en adaptant le type d'ampoules vers des températures plus chaudes, voire en réalisant de l'extinction, les communes peuvent aider à lutter efficacement contre cette pollution, au même titre que le tri sélectif pour lutter contre la pollution plastique.

K. Projets envisagés par la commune dans les prochaines années

1. Favoriser la nature au sein du village

La commune souhaite mettre en place un Refuge LPO au niveau des espaces verts du Canal latéral. Ce label peut s'appliquer aux parcs, jardins publics, lieux de promenade, espaces naturels et même aux cimetières.

Ce programme national permet : 1) de développer l'accueil de la faune et de la flore sauvages : création d'une mare, fabrication et installation de niochirs, neutraliser les dangers existants pour la faune comme les vitres, 2) de faire vivre le refuge via l'utilisation des sciences participatives pour apprendre à observer et identifier les espèces et 3) de valoriser la démarche en installant un panneau explicatif et en organisant un événement inaugural du Refuge.

Un Carré de biodiversité pourrait également être mis en place sur un espace communal voire au sein de l'école.

Il s'agit d'un programme national lancé par le réseau des CPIE pour inviter à préserver un espace de nature, sans intervention d'entretien : ni tonte, ni semis ni traitements. L'objectif est de devenir spectateur de la biodiversité en l'observant sans son développement et ses interactions. Pour cela, des protocoles de sciences participatives peuvent être utilisés, notamment ceux proposés par Vigie nature. Si le centre périscolaire ou l'équipe d'enseignement le souhaite, le Parc naturel régional peut les accompagner, via son pôle EEDD, à mettre en place des animations sur cette thématique.

Dans la démarche de gestion différenciée, la commune souhaite végétaliser son cimetière. Cette action vise à réduire les surfaces d'entretien tout en adaptant les pratiques. De plus, la réduction des surfaces minérales permet de lutter contre les îlots de chaleur et de créer des espaces propices à la biodiversité. En effet, ces espaces peuvent devenir des zones refuge pour la faune et la flore, car ce sont des zones de faible fréquentation et qui peuvent, selon les aménagements réalisés, produire une ressource alimentaire intéressante pour les pollinisateurs sauvages, les oiseaux voire les mammifères, tels que les chauves-souris.

2. Renforcer la biodiversité locale

La commune souhaiterait aménager plus naturellement les dépendances vertes vacantes de sa zone d'activité. Des plantations d'arbustes ou d'arbres d'essences locales et/ou un semis d'une jachère fleurie de la marque Végétal local® serait envisageable.

Dans un premier temps, le Parc naturel régional peut apporter un accompagnement pour la réalisation du projet, en ce qui concerne son intégration paysagère, afin qu'une cohérence soit maintenue. Ensuite, pour un projet de plantation, la commune peut déposer un dossier dans le cadre de l'appel à projet « Haies et vergers » du Parc naturel régional, afin de bénéficier d'un accompagnement technique et financier.

Pour la réalisation d'un semi, le Parc naturel régional a conseillé de s'orienter vers l'ADASMS, qui via son projet Educaflore, produit des mélanges de graines spécifiques à des conditions de sols différentes (humide, calcaire, remblais etc.).

→ Le catalogue :

- <https://www.adasms.fr/admin/uploads/educaflore/cat%20mel.pdf>

→ La présentation de la structure et du projet Educaflore :

- <https://www.adasms.fr/admin/uploads/educaflore/adasms.jpg>
- <https://www.adasms.fr/admin/uploads/educaflore/projet%20socio.jpg>

Ces différents mélanges sont réalisés en partenariat avec le Conservatoire botanique national du Bassin parisien dans le cadre du développement de la marque Végétal local®, qui se fait sur tout le territoire français. Cet outil a pour objectif, à l'échelle de 11 régions biogéographiques identifiées sur le territoire national, de développer la production d'herbacées, d'arbustes et d'arbres à partir de semences récoltées dans la nature, grâce au partenariat mis en place avec des pépiniéristes et des horticulteurs locaux.

La commune pourra demander des conseils au fournisseur afin de choisir le mélange adapté au type de sol et d'anticiper la préparation du sol.

Le Parc naturel régional peut également accompagner la commune en réalisant une visite sur le terrain concerné.

3. Lutte contre la pollution lumineuse

La commune souhaite poursuivre ses actions pour limiter la pollution lumineuse et a la volonté de développer de l'extinction partielle. Pour cela, elle souhaiterait identifier des rues pour lesquelles il serait possible de le mettre en place. Le Parc naturel régional pourra réaliser un accompagnement pour permettre l'amélioration de la qualité de la Trame noire sur son territoire.

ANNEXES

INVASIVES : Statut Champagne- Ardenne	A1	Taxon exotique envahissant avéré sur le territoire régional
	A2	Taxon exotique envahissant avéré sur le territoire régional, distribution localisée
	P1	Taxon exotique potentiellement invasif, prolifère en milieux perturbés, EEE avérée dans un territoire proche
	P2	Taxon exotique potentiellement invasif, prolifère en milieux perturbés
	E1	Taxon "émergent", présence ponctuelle, avéré en territoire voisin
	E2	Taxon "émergent", présence ponctuelle, non avéré en territoire voisin
	S	Taxon de la liste d'alerte : absent de la région (selon <i>Flora</i>), EEE avérée dans un territoire proche, apparition à surveiller

Annexe 1 : Statuts des espèces envahissantes en Champagne-Ardenne d'après le CBNBP

Légende

- Boisements** : Forêt et végétation arbustive en mutation - Gros bois de conifères - Gros bois de feuillus - Gros bois mélangés - Plantation forestière - Petit bois de conifères - Petit bois de feuillus - Petit bois mélangés - Ripisylves - Coupes à blanc
- Espaces verts, terrains de loisir et jardins** : Campings - Golfs - Maraîchage et jardins - Terrains de sport et hippodromes
- Milieux aquatiques** : Bassins industriels et de retenue - Marais intérieurs - Station d'épuration - Cours d'eau naturels au lit naturel - Canaux - Etangs
- Milieux ouverts et semi-ouverts** : Abords de plans d'eau - Vergers et petits fruits - Roselières ou mégaphorbiaies - Prairies bocagères - Jachères - Landes et broussailles - Autres prairies permanentes
- Plaine agricole** : Autres grandes cultures de printemps - Grandes cultures d'hiver - Grandes cultures non identifiées - Mais grain et ensilage
- Surfaces artificialisées** : Aires de stationnement - Habitat léger de loisir - Bâti collectif et individuel - Bâtiments d'exploitation agricoles - Bâtiments publics remarquables - Chantiers - Chemins - Cimetières - Cultures sous serres - Décharges et zones de stockage agricoles - Extraction de matériaux - Friches industrielles - Pépinières - Réseaux ferroviaires - Réseaux routiers - Roches nues - Tissu urbain aéré - Zones commerciales - Zones industrielles et d'activités

Annexe 2 : Légende détaillée de la cartographie "Occupation du sol"